

Les commissaires de la CECO se retirent

par Michel AUGER

Les trois commissaires de la Commission d'enquête sur le crime organisé ont décidé cette semaine de ne pas compléter le mandat qui leur avait été confié.

Les juges Jean Dutil, Marc Cordeau et Denys Dionne ont fait savoir, hier, au Solliciteur général, M. Fernand Lalonde, qu'ils n'entreprendraient pas d'étudier de nouvelles facettes du crime organisé en audiences publiques.

Dans les lettres qu'ils ont individuellement adressées à M. Lalonde, les trois commissaires précisent que leur démission deviendra effective lors de la remise du rapport sur le dossier Violi et Dubois qu'ils viennent d'étudier durant cinq semaines.

Ceci signifie que les trois commissaires actuels n'entreprendront pas d'audiences publiques sur les dossiers qu'ils avaient fait préparer concernant les 15 autres facettes du crime organisé que le mandat du lieutenant-gouverneur en conseil leur demandait d'approfondir.

C'est ce que LA PRESSE a appris,



C'était la dernière fois, hier, que les trois commissaires de la CECO, les juges Marc Cordeau, Jean Dutil et Denys Dionne, siégeaient en public.

hier, de sources sûres et que les trois commissaires n'ont voulu ni infirmer, ni confirmer.

Tous trois sont des membres "additionnels" de la Commission de police du Québec de qui relève l'enquête sur le crime organisé. Ils n'ont apparemment pas l'intention de quitter la magistrature.

Des rumeurs de toutes sortes ont circulé depuis plusieurs mois quant à l'avenir politique du président de la CECO, le juge Jean Dutil. Ce dernier a maintes fois déclaré qu'il n'avait pas l'intention de faire de la politique active. Des proches du juge ont affirmé à LA PRESSE, hier soir, que ce dernier n'avait, actuellement, aucune intention de rejoindre la "troisième force" ou tout autre parti politique.

Le geste des trois commissaires s'explique, d'après les informateurs de

LA PRESSE, par des motifs personnels. Ils ont maintes fois déclaré aux journalistes qu'ils étaient d'accord et unanimes sur la façon dont la CECO avait traité le dossier de la Société des alcools. C'est, d'ailleurs, pour ne pas faire courir inutilement des rumeurs à propos de ce dossier explosif qu'ils ont décidé de ne pas annoncer publiquement leur retrait de la CECO.

Le juge Dionne avait déjà quitté la CECO en septembre dernier et ce n'est que pour la session actuelle de cinq semaines qu'il est revenu sur sa décision.

Quant au juge Cordeau, le seul des trois commissaires qui siège depuis le début de l'enquête, ses collaborateurs expliquent sa décision par un désir de mener une vie plus normale.

Depuis un an, les commissaires et

Voir COMMISSAIRES, page A 4

Garneau admet qu'il a suggéré des noms à la SAQ mais il nie en avoir imposé

— page A 2



LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, VENDREDI 19 DECEMBRE 1975, 91e ANNEE, No 302, 52 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS Abonx/Côte Nord 30c

ABONNEMENT, LUNDI AU SAMEDI \$1.40

METEO

Généralement ensoleillé et froid. Minimum: -23 Maximum: -17. Demain: Ennuagement. Détails à la page A 2

Des programmes à caractère social sont touchés Ottawa réduit ses dépenses

par Denis LORD

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — La rumeur accueillie avec incrédulité il y a seulement quelques semaines est devenue réalité brutale: pressé de démontrer qu'il prend au sérieux sa propre guerre à l'inflation, Ottawa a décidé de serrer vigoureusement dans les projets de dépenses qu'il entretenait pour l'année prochaine et, comme plusieurs le craignaient, les programmes à caractère social, spécialement ceux qui touchent les moins de 30 ans, sont frappés de façon particulièrement dure.

D'un coup, l'indexation des allocations familiales à la hausse du coût de la vie est suspendue pour un an à

compter du 1er janvier, le programme d'emploi d'été Perspectives-jeunesse est aboli. La Compagnie des jeunes Canadiens est privée de tout soutien financier, le programme des Initiatives locales est amputé de \$35 millions (mais l'hiver prochain seulement), les échanges d'étudiants financés par le secrétariat d'Etat sont aussi abolis, tout comme l'indexation des subventions à la formation de la main-d'œuvre et l'aide aux pays en voie de développement est plafonnée.

De même, Information-Canada est abolie, la loi créant les subventions à la recherche et au développement scientifiques sera abrogée, la croissance de la main-d'œuvre aux Postes est gelée, de même que les subven-

tions à la recherche médicale, la recherche en sciences aux compagnies de transport aérien et ferroviaire sont réduites ou supprimées, le budget du ministère de l'Expansion économique et régionale est gelé, les crédits alloués à l'assurance-récolte sont réduits de plus de \$10 millions, le budget de Radio-Canada est rigoureusement limité (elle touchera \$15 millions de moins qu'elle le prévoyait en 1976-77).

Parlant des réductions de dépenses dans le domaine social, le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, a tenu à souligner que le gouvernement les considère toujours comme des "justes causes" mais, dit-il, il est important de montrer qu'il ne va pas pour autant les soutenir à perpétuité

même si, en coupant les fonds d'une main, il se contentera souvent de les redonner de l'autre, sous forme de prestations d'assurance-chômage.

A lui seul, le poste budgétaire des allocations familiales procurera au gouvernement une économie de \$221 millions, alors que l'abolition de la CJC permettra d'épargner \$6 millions et celle de Perspectives-jeunesse, \$36 millions.

Au total, les dépenses prévues pour l'exercice financier 1976-77, qui débute le 1er avril prochain, sont amputées de \$1.6 milliard.

Ce qui ne veut pas dire toutefois qu'Ottawa dépensera moins d'argent l'an prochain que cette année. L'immense majorité de ces coupures,

faut-il préciser, résultent de restrictions imposées aux désirs d'expansion de chacun des ministères, bref de réductions dans les intentions de dépenses des ministères.

En fait, l'objectif du président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, est de limiter à "moins de 16 p. cent" la croissance annuelle des déboursés gouvernementaux, ce qui veut dire que le budget de l'an prochain dépassera sans doute les \$35 milliards.

Mais en décrivant les mesures de compression budgétaires devant les caméras de télévision, hier soir, le Premier ministre Trudeau a pris soin de placer en tête de liste celles qui illustrent le mieux, dans l'esprit du

public, la détermination des gouvernements.

C'est ainsi qu'il a souligné le gel pour un an des salaires des députés, ministres et sénateurs, une mesure qui ne rapportera finalement que \$600,000 au Trésor fédéral. Quant aux gels des effectifs et des salaires aux échelons supérieurs de la fonction publique fédérale (sous-ministres, sous-ministres adjoints et juges, notamment), il procurera une économie de quelque \$13.6 millions.

Le budget affecté au programme de bilinguisme dans la fonction publique — un autre point sensible dans certains secteurs de l'opinion publique —

Voir OTTAWA, page A 4

— page A 9 —

- Les points saillants
- Surtaxe temporaire de 10% sur les revenus imposables supérieurs à \$30,000
- Une nouvelle politique du gouvernement Trudeau
- L'opposition est très sceptique
- La CJC: une mesure politique
- Les règlements interdisent de hausser les prix plus d'une fois tous les trois mois.

le transport

Un cargo renfloué de justesse clôture la saison de navigation

— page B 1

SOMMAIRE

Arts et spectacles: B 9 à B 13
Bandes dessinées: D 2
Cinéma: B 12
Décès, naissances, etc.: D 12, D 13
Economie: B 1 à B 8
Editorial: A 4
Horoscope: C 10
Informations étrangères: D 1
Jardins et maisons: D 10
JAWS: D 5
Les maux de notre langue: D 2
Loisirs et récréation: D 2
Médecine d'aujourd'hui: C 9
Mon œil sur Montréal: C 6
"Mot-mystère": D 2
Mots croisés: D 8
Page des lecteurs: A 5
Petites annonces: D 3 à D 12
Radio et télévision: B 14
Sports: C 1 à C 5
Vivre aujourd'hui: C 6 à C 10

"On va te descendre, mon gros chien..."

par Daniel MARSOLAIS

Depuis qu'il a déposé contre les frères Dubois devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, la semaine dernière, le tavernier Laurier Gatien n'a pas constaté que la situation s'était beaucoup améliorée dans son établissement de la rue Saint-Laurent.

Comme il l'explique lui-même, tout cela est trop récent pour que le gang de Saint-Henri cesse subitement d'exercer son emprise sur la clientèle régulière de la Taverne Montréal, laquelle est composée majoritairement d'homosexuels. Toutefois, note-t-il, la vente camouflée de drogues a stoppé net en moins d'une semaine.

Quand nous l'avons rencontré, mardi soir, la taverne était à moitié vide, mais, de dire M. Gatien, le mardi c'est presque toujours comme ça.

Retiré dans un étroit bureau qui sert en même temps à l'entreposage des bières importées, cet homme d'une cinquantaine d'années, à la stature imposante, qui a affronté courageusement les émissaires des Dubois, du petit "punk" aux tueurs à gages, semblait très à son aise et d'une assurance presque déconcertante. "Non, dit-il, ça n'a pas changé grand-chose. Je dois être très prudent et me méfier de tout, partout".

"Depuis mon témoignage, les menaces voilées ont cessé, mais les Dubois continuent d'empêcher cer-

tains clients de venir à la taverne." Quels sont ces clients et comment fait-on pour les reconnaître? D'après M. Gatien, il s'agit surtout "des habitués du bouffe" qui font habituellement le circuit des tavernes Bellevue, Plateau ainsi que la Taverne Montréal. Les deux premiers établissements sont, semble-t-il, contrôlés par les frères Dubois.

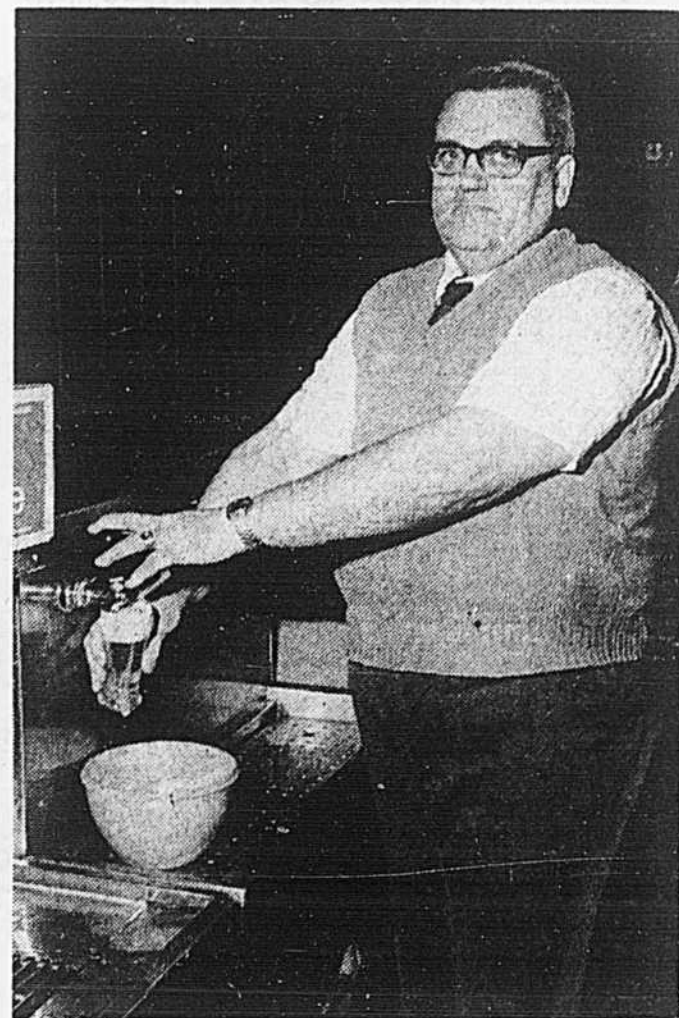
Les hommes de main des Dubois connaissent bien ces "habitués". Quand ils apprennent que certains, surtout des groupes, fréquentent la Taverne Montréal, ils commencent par les menacer de "tapes sur la gueule". Quand les menaces ne suffisent pas, ils agissent. D'ordinaire, cela réussit, mais il s'en trouve toujours quelques-uns qui ne se font pas "spotter". Certains de ceux-là, d'ailleurs, ont félicité M. Gatien pour son témoignage.

"Je crois, dit-il, que mon témoignage a éveillé l'opinion publique qui ne soupçonnait pas l'existence de toutes les activités des frères Dubois. Les gens croyaient que les Dubois ne s'adonnaient qu'au commerce de la drogue et au racket de la protection. En réalité, leurs activités s'étendent à huit aspects de la criminalité, dont la prostitution chez les jeunes homosexuels."

Le recrutement

A ce propos, le tavernier explique comment on "recrute dans le gang des Dubois." Le gang, qui est

Voir DESCENDRE, page A 4



Depuis son témoignage devant la Commission d'enquête sur le crime organisé, le tavernier Laurier Gatien, qui a refusé d'être protégé par les frères Dubois, n'a pas constaté de grands changements dans son établissement. Le gang des Dubois continue d'intimider certains de ses clients, mais, par ailleurs, il a constaté que la vente de drogues avait cessé.

Papier: le syndicat repense sa stratégie

par Pierre VENNAT

Le Syndicat canadien des travailleurs du papier se voit forcé par la Commission Pépin de repenser toute sa stratégie.

"Nouveau" syndicat canadien, séparé de son internationale depuis quelques mois à peine et sans fonds de grève, le SCTP, dont plus de 25,000 membres sont en grève actuellement à travers le pays, risque, en effet, de faire les frais de

grèves "inutiles" s'il ne réussit pas à défoncer les décisions de la Commission Pépin.

La décision rendue hier par la dite commission qui a refusé une entente conclue à l'amiable à la Irving Pulp and Paper est d'autant plus déçirante pour le syndicat qu'au Manitoba une entente était sur le point de survenir qui, d'après le vice-président et directeur québécois Jean L. DeCarufel était,

dans ses principes sinon dans toutes ses modalités, en tout point semblable à celle conclue à la Irving.

C'est donc dire qu'au Manitoba, comme d'ailleurs partout au pays où l'on s'inspirait de l'entente de l'Irving comme "minimum acceptable", la stratégie est toute à repenser.

M. DeCarufel, au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE

hier a déclaré qu'aucun que l'exécutif national aura pris connaissance du jugement Pépin dans son entier, il lui faudra se réunir pour repenser la stratégie.

Au Québec, de toute façon, où l'on compte 11,000 grévistes, une rencontre, à huis clos de tous les dirigeants locaux, est prévue pour lundi, dans un hôtel de la métropole et l'on devra réviser toute la stratégie.

En attendant, la direction du SCTP, qui a pris le risque de plonger le pays dans sa première véritable grève générale des papiers, se dit extrêmement "désappointée", d'autant plus que si jamais ses membres devaient en venir à la conclusion qu'ils font la grève "pour rien", elle risque de ramasser avec de douloureux lendemain.

Ottawa veut frapper les esprits

par Marcel PEPIN

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Davantage destiné à frapper l'imagination populaire qu'à épargner de fortes sommes, compte tenu de l'ampleur des dépenses publiques, le programme de restrictions de dépenses annoncé hier par le ministre Jean Chrétien renforce considérablement la crédibilité du plan de lutte à l'inflation.

En imposant d'une part une surtaxe sur les revenus dépassant \$30,000 et en gelant les salaires des ministres, hauts fonctionnaires, salariés des sociétés de la couronne dont les émoluments dépassent \$27,500, le gouvernement fournit un exemple concret de retenue, ce qui lui permettra de prêcher avec plus d'autorité à l'avenir. D'autre part, en choisissant le programme d'allocations familiales, de loin le programme le plus connu de l'administration fédérale, le gouvernement oblige à peu près toutes les familles à comprendre vraiment que la lutte à l'inflation suppose des sacrifices pour tout le monde.

Le choix des autres réductions trahit également le souci du gouvernement de frapper l'imagination des gens. Ce sont en effet les programmes qui reçoivent la plus abondante publicité qui sont les plus affectés, qu'il s'agisse de Perspectives-jeunesse, de la Compagnie des jeunes Canadiens, des Projets d'initiatives locales ou de Radio-Canada.

Les jeunes

Il est cependant frappant de constater que ce sont surtout les jeunes qui écopent dans cette série de restrictions, puisque ce sont les programmes qui leur sont destinés qui sont les plus durement frappés, et ce à un moment où ce sont les jeunes qui éprouvent le plus de difficultés à s'insérer dans le marché du travail selon les statistiques fournies par le gouvernement fédéral.

L'une des explications possibles de ce traitement fait aux jeunes est reliée à la forte réticence d'une certaine opinion plus conservatrice vis-à-vis des programmes de ce genre, qu'on assimile souvent à du pur gaspillage. Tant au cours de la campagne électorale de 1972 qu'au cours de la campagne de 1974, les libéraux ont été souvent placés sur

Voir FRAPPER, page A 9

Garneau admet qu'il a suggéré des noms à la SAQ mais il nie en avoir imposé

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, a expliqué hier à l'Assemblée nationale qu'il avait suggéré des noms à la Société des alcools mais qu'il n'était pas intervenu pour imposer des compagnies constituées de libéraux et par conséquent sympathiques au parti de M. Bourassa, comme la Polaris.

Intervenant personnellement pour la première fois dans la controverse soulevée par l'enquête de la CECO sur les activités de la SAQ, M. Garneau, fortement appuyé par l'ensemble de la députation ministérielle furieuse et agitée par les faits révélés dans les journaux, a tenu à rétablir certains faits. Pour ce faire, le ministre des Finances et de l'Éducation, la voix parfois brisée, a dû soulever deux questions de privilèges.

"On m'a demandé, a dit M. Garneau, si j'étais intervenu pour imposer à la Société des alcools une société qui s'appelle Polaris. Je réponds: non, M. le président."

"Si le député de Saguenay (Lucien Lessard) veut me reprocher, par exemple, d'avoir transmis un nom mais sans l'imposer, qu'il me pose la question."

"J'ai reçu, continue M. Garneau, depuis que je suis ministre des Finances responsable de la Société des alcools et d'autres institutions gouverne-

mentales, de la part des députés du Parti québécois comme de la part d'autres personnes de l'extérieur, des demandes parfaitement logiques, parfaitement normales, qu'on fait à un membre d'une administration publique, d'une administration privée.

"On nous dit: voici monsieur, moi j'offre mes services au gouvernement et on ne pourrait pas les transmettre aux administrations responsables? Si c'est de cela que m'accuse le Parti québécois, en particulier le député de Saguenay, qu'il le dise clairement et qu'il porte une accusation. Mais, ajoute M. Garneau exaspéré, s'il veut m'accuser également d'avoir imposé une société, un intermédiaire à la SAQ, qu'il porte l'accusation clairement."

Le PQ pose d'autres questions

Mais l'offensive du Parti québécois, qui cherche depuis deux semaines à aller au fond de cette enquête sur ce que les milieux policiers décrivent comme un véritable système d'extorsion mis sur pied pour alimenter les caisses électorales de l'UN et, plus tard, du Parti libéral, fut toutefois concentrée autour d'une demi-douzaine de questions. Ni M. Garneau ni M. Bourassa ni M. Fernand Lalonde (solliciteur général) n'ont apporté de réponses à ces questions en dépit de leur indignation devant l'insistance du PQ et de leur souci maintes fois réitéré de rétablir tous les faits.

Ces questions elles ont été adressées à M. Bourassa par le député Marc-André Bédard (PQ-Chicoutimi), celui qui n'a cessé de talonner le gouvernement pour que soient connus tous les dessous de l'enquête policière à la SAQ.

M. Bédard, avocat de carrière, a formulé les questions suivantes: Est-il exact que la compagnie Polaris a été imposée à la SAQ par l'intermédiaire de l'intervention de M. Raymond Letarte, chef de cabinet du ministre des Finances?

Est-il exact que M. Paul Desrochers, l'adjoint immédiat du premier ministre, a imposé à la Société des alcools du Québec une liste de fournisseurs privilégiés?

Est-il exact que le trésorier du Parti libéral, M. Jean Morissette, est le propriétaire majoritaire d'une agence détenant 52 "listings" à la Société des alcools du Québec?

Est-il exact qu'une très large part des 1.400 "listings" de la SAQ sont détenus par une douzaine de compagnies qui ont toutes des liens très étroits avec le Parti libéral?

Est-il exact que M. Robert Perron, un ancien directeur général du Parti libéral, et M. Henri Dutil, un autre libéral influent, possèdent, par l'entremise des agences Desautels et par la Société générale d'importation, plus de 50 "listings"?

Est-il exact que l'enquête de la CECO a démontré que les compagnies

qui refusaient de se prêter à ce jeu de patronage voyaient diminuer leurs "listings" à la SAQ?

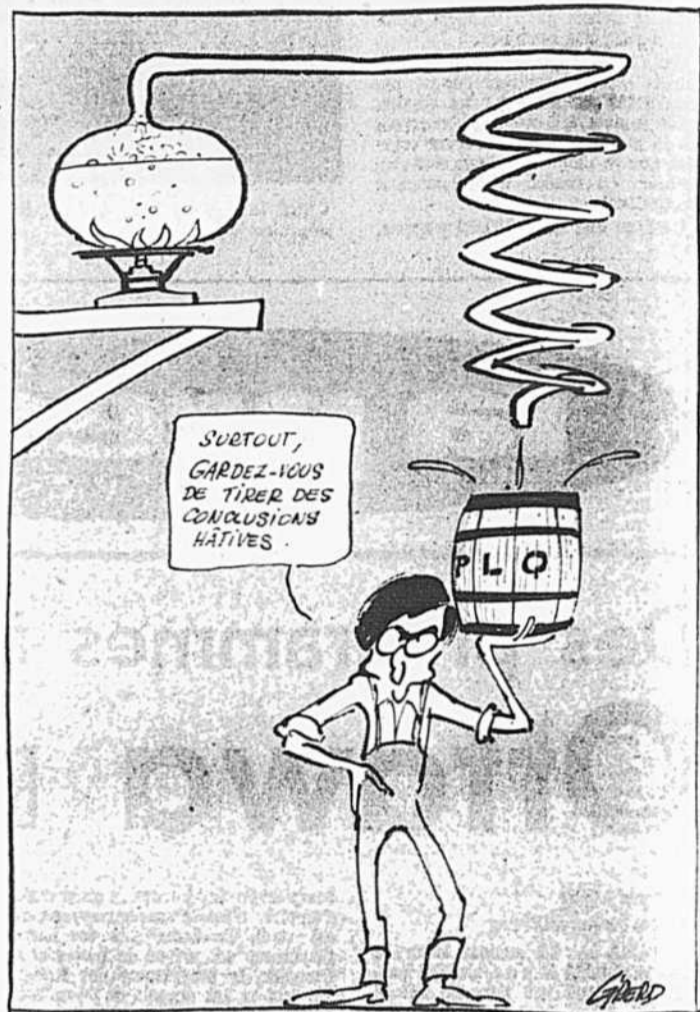
Des ennemis politiques

En réponse à ces questions, M. Bourassa a expliqué que le gouvernement avait transformé le système qui existait à la régie des alcools depuis 1921.

"Lorsque le gouvernement ne peut se passer d'agences, lorsque des agences sont nécessaires à cause des besoins des consommateurs, à cause de la publicité qui doit être faite aux consommateurs, il faut, a poursuivi M. Bourassa, qu'il ait des agences. Et lorsqu'il ne peut pas y avoir de soumissions, il peut y avoir des recommandations qui sont faites."

Quant au patronage, M. Bourassa l'explique de la façon suivante: "Lorsqu'il ne peut y avoir de soumissions pour des raisons évidentes, parce qu'il n'y a pas d'alternative — on ne peut demander à des gens de faire des soumissions et d'entraîner des frais — lorsque le choix d'entreprises est inévitable, que le gouvernement ne s'acharne pas à nommer des ennemis politiques, il n'y a pas beaucoup de Québécois qui vont s'étonner de cela."

"Lorsque le choix est inévitable, qu'on ne choisisse pas des péquistes pour rendre des services au gouvernement, je pense que c'est normal", a conclu le chef libéral en dénonçant l'hypocrisie de ses adversaires.



Le PQ: une enquête publique

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Après avoir réclamé la création d'une enquête judiciaire pu-

blique sur les transactions de la Société des alcools du Québec, le Parti québécois a exigé la tête du ministre des Finances, M. Raymond Garneau,

celui qui fut comptable de la SAQ alors que, semble-t-il, des entreprises libérales étaient imposées à cette entreprise d'État.

Mais comme on pouvait s'y attendre, le député de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard, qui a formulé cette double requête, a essuyé une fin de non-recevoir des plus catégoriques de la part du premier ministre Bourassa et de l'ensemble de la députation libérale.

Car, c'est évident, les libéraux en ont carrément assez des fuites, des articles de journaux et des questions du PQ sur Polaris et l'intervention d'un ministre libéral pour imposer des compagnies libérales à la SAQ.

Jeudi, les ministres impliqués dans cette affaire, M. Garneau en particulier, ont riposté et les députés libéraux les plus bruyants de l'Assemblée nationale, — les Louis-Philippe Lacroix (Iles-de-la-Madeleine), André Marchand (Laurier), Gilles Bellemare (Rosemont) et Gérard Cadieux (Beauharnois) entre autres — n'ont pas manqué d'appuyer les leurs et de dire leur façon de penser au Parti québécois.

Après leur chef qui a accusé le PQ de démagogie, d'hypocrisie, et de se livrer à du "salissage sauvage", les députés libéraux ont servi le répertoire complet de quolibets à leurs adversaires péquistes qui, tout au long de la période de questions, ont été qualifiés de "bandes d'hypocrites" et de "gang de salisseurs publics".

Devant les questions de M. Bédard sur le patronage libéral à la SAQ des députés libéraux ont voulu associer "le père Gédéon", rôle tenu par Doris Lussier, militant péquiste bien connu, la compagnie de bière pour qui il effectue des commerces, le club Mocombo et les affaires que transige l'ancien député Guy Joron au Parti québécois. Pour tout dire, il s'agissait d'un après-midi fort orageux et d'une fin de session semblable à bien d'autres mais d'où étaient absentes la paix et la fraternité du temps des Fêtes.

M. Bourassa a défendu son gouvernement avec passablement d'énergie et a laissé voir, contrairement à son habitude, passablement d'agressivité. Le leader parlementaire ministériel, le toujours affable Gérard D. Lévesque, a lui aussi perdu patience devant son homologue Robert Burns qui a fait sentir au gouvernement que la collaboration de l'Opposition pour mettre fin à la session dans l'harmonie n'était pas sans appeler celle des ministériels également.

Pendant que le ministre William Tetley criait au chantage et exigeait des excuses du député de Maison-Neuve, M. Lévesque déclarait qu'on ne l'y prendrait plus et, qu'à l'avenir, les fins de session s'effectueraient en vertu de motions spéciales imposant un rythme de travail accéléré aux députés.

Quant à la demande d'enquête judiciaire sur la SAQ, enquête semblable à celle instituée pour Air Canada, M. Bourassa l'a rejetée carrément. Il a souligné que pas un seul cas d'extorsion n'avait encore été démontré.

Après avoir évoqué les réformes ap-

portées dans le commerce de l'alcool à la suite des recommandations du juge Thinel, il a dit: "Nous sommes bien confiants que lorsque l'opinion publique ou la population voit les manchettes qui nous impliquent directement ou indirectement, d'une façon combien injuste, que lorsque la population aura connaissance de tous les faits, nous aurons le même appui que nous avons eu depuis que nous avons pris le pouvoir il y a six ans."

LA METÉO

La mini-tempête d'hier prendra fin au cours de l'après-midi aujourd'hui, alors que la précipitation deviendra occasionnelle et que les vents auront déjà diminué. La majorité des régions verront le soleil car une haute pression continue de progresser pour améliorer les conditions sur la plupart de ces régions.

à Montréal

AUJOURD'HUI		DEMAIN	
Minimum: -23	Maximum: -17	Ennuagement	
Généralement ensoleillé et froid			

au Québec

REGIONS	Min. Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-49 -30	Ensoleillé avec passages nuageux	Ennuagement
Outaouais	-23 -17	Généralement ensoleillé et froid	Ennuagement
Laurentides	-23 -20	Ensoleillé avec passages nuageux	Ennuagement
Cantons de l'Est	-22 -15	Ensoleillé avec passages nuageux	Ennuagement
Mauricie	-32 -26	Ensoleillé avec passages nuageux	Ennuagement
Québec	-23 -17	Généralement ensoleillé et froid	Ennuagement
Lac-Saint-Jean	-30 -22	Ciel variable et venteux	Beau et froid
Rimouski	-16 -10	Neige passagère et poudrière	Beau et froid
Gaspésie	-16 -10	Neige passagère et poudrière	Beau et froid
Baie-Comeau	-15 -11	Neige passagère et poudrière	Beau et froid
Sept-Îles	-15 -11	Neige passagère et poudrière	Beau et froid

au Canada

Province/Territoire	Aujourd'hui	Min. Max.
Colombie-Britannique	Ensoleillé	Vancouver -4 5
Alberta	Ensoleillé	Edmonton -5 3
Saskatchewan	Ensoleillé	Regina -14 -2
Manitoba	Nuageux	Winnipeg -22 -12
Ontario	Nuageux	Toronto -12 -7
Nouveau-Brunswick	Ensoleillé	Fredericton -15 -10
Nouvelle-Écosse	Ensoleillé	Halifax -10 -5
Île-du-Prince-Édouard	Ensoleillé	Charlottetown -15 -10
Terre-Neuve	Neige	Saint-Jean -2 4

si vous partez

Aux États-Unis			
	Min. Max.		Min. Max.
New York	2 4	Chicago	-16 -17
Washington	2 -	San Francisco	3 15
Boston	2 3	Nouv.-Orléans	2 6
		Miami	18 27

Vers les capitales

Amsterdam	- 0	Londres	- 3	Stockholm	- - 6
Athènes	- 18	Le Caire	- 19	Sydney	- 21
Berlin	-	Lisbonne	- 9	Tokyo	- 7
Bruxelles	- 1	Madrid	- 8	Tunis	- 19
Casablanca	- 15	Moscou	- 10	Vienne	- 2
Geneve	- 0	Paris	-	Varsovie	- 4
Hong Kong	- 14	Rome	- 13		

Vers les plages

Acapulco	22 30	Bermudes	20 24	Nassau	16 26
Mexico	6 23	Barbade	23 29	Rio de Janeiro	23 28

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 700, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seul la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 14007. Prix de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS		INFORMATION GÉNÉRALE		
Livraison à domicile: Lundi au samedi	\$1.40	RÉDACTION	285-7272	
Lundi au vendredi	\$1.25	285-7070		
Samedi seulement	0.50	EDITORIAL	285-7030	
		PROMOTION	285-7100	
		RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383	
ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE		PETITES ANNONCES (tarifs en dollars)		
Nombre de semaines		Commandes		
par porteur:	13 28 52	de lundi au vendredi: 9h à 17h		
Lundi au samedi	\$16.80 \$33.60 \$67.20	Pour changer ou annuler		
Lundi au vendredi	\$15.00 \$30.00 \$60.00	de lundi au vendredi: 9h à 16.30h		
Samedi seulement*	\$13.00 \$26.00	GRANDES ANNONCES		
par courrier:		Détailants		
Lundi au samedi	\$28.60 \$57.20 \$114.40	National, Télé-Press, Vacances, voyages		
Lundi au vendredi	\$21.45 \$42.90 \$85.80	285-7202		
Samedi seulement	\$10.01 \$20.02 \$40.04	285-7306		
* Minimum de 26 semaines		Carrières et professions, nominations		
Côte-Nord, par avion.		0.50		285-7320
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h30 (Samedi: 9h à 16h)		COMPTABILITÉ		
285-6911		Grandes annonces		
		285-6892		
		285-6901		

La session continue

QUÉBEC (PC) — Le Parti national populaire, grâce à une tactique de dernière heure, a empêché la session d'être prorogée hier soir, comme on l'avait prévu au cours de la journée.

M. Fabien Roy, au nom du député d'Outremont Jérôme Choquette, a présenté une motion d'amendement au projet de loi 9, concernant le financement des partis politiques. La motion propose de réduire de \$400,000 à un dollar la somme qui doit être divisée entre les partis. La Chambre doit reprendre ses travaux à 10 heures ce matin afin de débattre cette motion d'amendement.

ENCORE 5 JOURS

Offrez un cadeau de bonne santé de

VIC TANNY'S

An cadeau de santé pour vous!

LES STUDIOS DE SANTÉ VIC TANNY
Certificat Cadeau

Presente a _____ Date _____
De _____

CE CERTIFICAT DONNE DROIT AU PORTEUR A UNE ADHESION D'INTRODUCTION D'UN MOIS CHEZ VIC TANNY (PREMIER FIN LE 31 JANVIER 1976) — OU — VAUT \$10 APPLICATION SUR LA FORME D'ADHESION REGULIERE (VALABLE EN TOUT TEMPS)

CERTIFICAT CADEAU SEULEMENT

\$10

Cette année, offrez à quelqu'un le certificat de bonne santé Vic Tanny d'une valeur de \$10. C'est le cadeau tout indiqué pour les amis, les parents et les collègues. Ils découvriront chez Vic Tanny un monde de bonne forme, de plaisir et de détente. Munie d'un tel certificat, une personne peut jouir de tous les privilèges d'adhésion pendant un mois (soit en janvier 1976); le même certificat peut être utilisé pour le paiement partiel des frais, de membre ordinaire. Pour ceux qui vous tiennent à cœur, donnez-en deux, trois ou davantage.

Chaque certificat est soigneusement présenté dans une boîte-cadeau et s'accompagne d'une jolie brochure couleur et d'une lettre d'introduction. Dressez votre liste aujourd'hui... et n'oubliez pas le plus beau nom de tout le votre.

OFFERT À TOUS LES CENTRES VIC TANNY. PASSEZ SANS TARDER AVANT L'ÉPUISEMENT DES CERTIFICATS. EN NOMBRE RESTREINT À CHAQUE CENTRE.

VIC TANNY
CLUBS DE SANTÉ/MISE EN FORME

8 CLUBS DANS LA RÉGION DE MONTRÉAL
COMMUNIQUEZ AVEC LE PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS

Place Bonaventure	866-3992	Centre commercial Côte Saint-Luc	482-7415
Longueuil, Place Desormeaux	651-7770	Ville LaSalle, Place Newman	366-8080
Centre commercial Rockland	341-3810	Chomedey, 1278, boul. Labelle	687-1916
Montréal-Nord, Place Bourassa	326-8240	Mail West Island	683-2130

CHARGEX

**Restructuration
 scolaire
 La CECM
 opte
 pour le
 statu quo**

par Mariane FAVREAU

C'est par une mince marge de trois voix que les 13 commissaires présents hier à l'assemblée ont adopté le mémoire officiel de la CECM sur la restructuration scolaire.

La position adoptée se résume en un mot: statu quo. En effet, pour ce qui est de la taille que devraient avoir les commissions scolaires, la CECM estime la sienne (qui diminue d'ailleurs encore dans les années qui viennent) comme étant propre à assurer les meilleurs services.

Quant au critère de base pour répartir la clientèle, la CECM maintient la division selon la confessionnalité. Et c'est là-dessus que trois commissaires ont signalé qu'ils préfèrent des commissions scolaires unifiées au plan linguistique et confessionnel. Ce sont M. Pierre Légaré, Mme Cécile Poissant et M. Gaston Michaud qui s'en expliquent dans un document séparé. Ils se rallient toutefois au statu quo si la structure unifiée est impossible.

**Dissidence
 des anglophones**

De son côté, le commissaire Louis Bouchard préfère ajouter aux commissions scolaires catholiques et protestantes, des commissions scolaires autres pour offrir un véritable choix aux parents. Par contre, la CECM souhaite, à l'intérieur des structures confessionnelles, des écoles "autres".

Enfin, sur le plan linguistique, la CECM opte également pour le statu quo. En pratique, cela signifie qu'elle ne favorise aucunement une commission scolaire pour catholiques de langue anglaise comme le réclame cette communauté. Là encore, trois commissaires dissidents font connaître leur point de vue. Ce sont Mme Thérèse Killens et MM. Donat Taddeo et Michael McDonald.

Les discussions se sont tenues en comité plénier si bien que le public n'a pas eu connaissance de tous les motifs de chacun des commissaires pour opter d'un côté ou de l'autre.

Signalons enfin que la CECM estime que la restructuration administrative actuellement en cours ne peut être qu'un élément dans un cheminement au terme duquel les droits fondamentaux de tous seront assurés en éducation.

**Division
 chez les parents**

Tout comme les commissaires, les membres du comité central de parents ont été divisés sur le mémoire de la CECM. Si six parents sont en faveur, deux se disent contre les conclusions et trois s'abstiennent.

Chez les parents aussi, on est attiré par la commission scolaire unifiée qu'on semble abandonner avec regret. Quant aux parents anglophones, ils se sont abstenus de voter car ils préconisent une commission scolaire anglo-catholique.

Un sondage actuellement en cours chez les parents devrait donner une idée plus complète de l'éventail des opinions.

Signalons enfin que la plupart des autres commissions scolaires avaient donné leur avis au Conseil scolaire sur la restructuration. Celui de la CECM ne risque cependant pas de passer inaperçu, même s'il arrive tard.

Vague d'extorsions sans précédent

Une femme est toujours détenue

L'approche des Fêtes aiguise vivement l'appétit des malfaiteurs. Dans la seule journée d'hier, il s'est commis deux extorsions avec enlèvement et deux tentatives d'extorsion.

Le cas le plus spectaculaire s'est produit à Hull alors que la femme du gérant d'une succursale de la Banque de Nouvelle-Ecosse, Mme Robert Pelletier, a été kidnappée à sa résidence de Touraine un peu après 9 heures par un nombre non déterminé de bandits.

Les ravisseurs ont exigé un rançon de \$150,000 pour la libération de Mme Pelletier mais tôt ce matin ils n'avaient toujours pas cueilli l'argent à l'endroit fixé. Ce contretemps serait attribuable à la nervosité des malfaiteurs qui ont téléphoné au gérant de la Banque pour lui expliquer qu'il y avait un peu trop de policiers et de journalistes aux aguets.

En effet, les autorités policières

avaient tendu un véritable filet hier après-midi, autour de la région de Hull-Ottawa dressant même des barrières sur tous les ponts entre les deux villes dans l'espoir d'intercepter les ravisseurs.

Mais devant la tournure des événements, les forces policières ont relâché quelque peu leur emprise et ont même refusé de formuler tout commentaire sur l'affaire de crainte de mettre en danger la vie de Mme Pelletier. La police a aussi demandé aux stations de radio de la région de ne pas transmettre les détails de l'enlèvement et de certains faits qui l'ont suivi.

A Montréal

Un autre enlèvement, celui de l'épouse du gérant de la Caisse populaire Papineau, située au 7165 de la même rue, s'est également produit hier matin. Cette fois, cependant, les

malfaiteurs n'ont pu toucher l'argent car une passante a ramassé le colis avant qu'ils ne le récupèrent eux-mêmes.

Le tout a débuté vers 11 h 45 au domicile de Mme Pierre Morin à Saint-Léonard alors que quatre individus lui ont intimé l'ordre de les suivre. Par la suite, les malfaiteurs téléphonaient au gérant de la Caisse Papineau exigeant un rançon de \$100,000 qui devait être déposé au 5725 rue Saint-Hubert. M. Morin s'exécuta mais vers 12 h 45, une passante voit le colis, le prend et l'amène chez elle.

Quelle ne fût pas sa surprise de découvrir des tas de billets de \$20, de \$50 et \$100! Elle s'empressa toutefois d'avertir la police qui vient récupérer l'intéressante somme.

Les policiers devaient recevoir également un appel anonyme leur suggérant de se rendre au motel Métropole de Saint-Léonard où effectivement ils

découvrirent Mme Morin complètement ligotée mais saine et sauve.

La première tentative d'extorsion de la journée a impliqué le gérant de la succursale de la Banque canadienne nationale, au 4246 est, rue Sainte-Catherine qui a reçu un appel téléphonique lui annonçant que sa maison de Repentigny avait été truffée de dynamite. La voix anonyme lui intima l'ordre d'aller déposer une certaine somme d'argent dans la ruelle Ibeville, au sud de la rue Mont-Royal sinon sa maison exploserait.

M. Jean Ouellet obéit mais il apprend sur le tard qu'aucune trace de dynamite n'avait été relevée autour de sa maison. Quant au voleur, il n'avait pas récupéré l'argent à 17 heures de sorte qu'il a tout perdu.

L'autre tentative d'extorsion qui s'est déroulée à la succursale Berrin-Henri-Bourassa de la Banque Provinciale d'un peu plus loin que qu'elle ait donné quelques sueurs froides

aux policiers pendant un certain temps.

En effet, procédant selon l'habitude dans ces cas, un individu annonce au gérant qu'une bombe prête à exploser a été déposée à l'intérieur de la banque. Il était 20 heures.

Sans attendre les exigences du malfaiteur, le gérant alerte la police qui fouille l'édifice et qui trouve effectivement un sac qui a toute l'apparence d'une vraie bombe.

On mande l'escouade technique sur les lieux et on découvre une "douce" bombe composée de 3 fusées routières, de fils, de détonateurs, d'un cadran et d'une bouteille remplie d'eau.

A 22 heures, tout semblait être rentré dans l'ordre lorsque le gérant reçoit un autre appel du loustic qui voulait sans doute commander une certaine somme d'argent. L'histoire ne dit pas si le malfaiteur a senti la soupe chaude.

Amiantose

La CSN met en doute la bonne foi des compagnies

par Jean-Pierre BONHOMME

La Confédération des syndicats nationaux a proposé hier au Comité d'étude Beaudry sur la pollution industrielle par l'amiant, l'adoption de normes plus restrictives concernant la présence des fibres de minéral dans l'air, mais elle a insisté d'une manière particulière sur la mise en place d'un système de contrôle absolument efficace de ces normes.

Le mémoire de la CSN, que le président, M. Marcel Pepin, est venu défendre devant les commissaires enquêteurs, met la bonne foi des propriétaires de mines en doute concernant l'information des ouvriers sur leur véritable état de santé.

Les entreprises capitalistes, dit le texte, "n'ont aucune considération ni pour notre santé, ni pour les avis des fonctionnaires qui font honnêtement leur travail d'inspection, lorsqu'un changement dans leur comportement impliquerait des coûts additionnels qui n'augmentent pas le profit de l'entreprise".

La centrale estime à cet égard que les gouvernements devraient utiliser des mesures coercitives afin de préserver la santé "compte tenu du fait que ces entreprises ont une expérience centenaire".

**Deux fibres
 pour l'instant**

La CSN propose l'adoption de normes d'empoussièrisme quelque peu moins rigoureuses que celles proposées la veille par la CSD. Elle estime en effet que la norme de concentration maximum de fibres d'amiant dans l'air devrait être immédiatement portée à une moyenne de deux fibres de plus de cinq microns par centimètre cube d'air — la norme acceptée par les compagnies est de cinq — et qu'elle devrait être portée à une fibre dans deux ans. La CSD, pour sa part, se refuse à reconnaître la validité d'une norme qui ne se rapprocherait pas immédiatement de zéro fibres.

Les deux centrales s'entendent toutefois sur la nécessité d'établir un système de contrôle gouvernemental étanche et de fixer des peines sévères en cas de contrevenance. La possibilité d'entamer des procédures pénales a aussi été évoquée. Le principal auteur du mémoire de la CSN, M. Mario Dumais, économiste de Sherbrooke, et le président Pepin lui-même, ont tous deux voulu souligner l'existence d'une "collusion patronale-gouvernementale" en matière d'établissement des normes.

La CSN a énuméré hier une longue

série de faits tendant à démontrer la mauvaise foi des propriétaires de mines relativement à l'adoption de mesures préventives contre la présence de la poussière.

**Avertissements
 à l'avance**

Elle se dit convaincue "que les relevés de poussières effectués par les organismes gouvernementaux ne reflètent pas la situation réelle, puisque les compagnies sont averties à l'avance du moment où les relevés seront effectués et qu'elles sont ainsi en mesure de corriger les situations les plus alarmantes..."

L'avocat de l'Association des mines d'amiant, Me Philippe Casgrain, a pour sa part offert aux syndicats de leur transmettre tous les renseignements sur l'interprétation des membranes qui servent à calculer le nombre de fibres dans l'air; il n'a toutefois pas offert aux syndicats la possibilité d'interpréter eux-mêmes les prélèvements.

Par ailleurs, le mémoire de la CSN fait état, pour la première fois dans un mémoire syndical, des incidences sur l'environnement général de la présence des fibres dans l'air et dans l'eau. Cette pollution, dit-elle, "risque d'exposer la population qui respire cet air (et qui boivent cette eau) à toutes les conséquences biologiques dont on s'inquiète dans le cas des mineurs".

Dans les usines elles-mêmes, la CSN estime que l'une des causes importantes de l'empoussièrisme réside dans le "rythme excessif de production, compte-tenu de la capacité de ventilation existante... il est évident que les compagnies font produire leurs moulins plus lentement lors du passage des inspecteurs (gouvernementaux)".

Dans les exploitations à ciel ouvert les syndicats recommandent l'emploi des seules foreuses à chenilles, celles-ci devant être munies de cabines fermées, climatisées et pressurisées pour protéger l'air que respirent les employés.

Les employés contaminés, enfin, devraient avoir la possibilité de se retirer sur l'avis de leurs propres médecins et les études épidémiologiques devraient être entreprises d'urgence pour connaître les effets de la présence de l'amiant dans le corps humain avec plus de précision.

Le Comité gouvernemental d'étude sur la salubrité devrait remettre un rapport préliminaire au gouvernement le premier janvier, mais il a demandé un délai. Il visitera des exploitations des Cantons de l'Est à la fin de janvier.

La CECO ajourne et on attend la Cour suprême

par Conrad BERNIER

Ajournées sine die, les audiences publiques de la Commission d'enquête sur le crime organisé relatives aux projets "Benoit" et "Fred" (les dossiers Cotroni-Violi et Dubois) reprendront vraisemblablement dès le début de février 1976 si la Cour suprême confirme,

troni, à Jos DiMauro, aux frères Dubois et à leurs principaux lieutenants! Il faut donc prendre pour acquis que les dossiers Cotroni-Violi et Dubois ne sont pas fermés.

Un peu plus tôt, le sociologue et sergent-détective Gilles Masse, de la police de la CUM, avait soutenu

encore un certain public qui refuse toujours d'admettre que le crime organisé fait d'innombrables victimes!"

Les lois et les tribunaux

"C'est d'autant plus aberrant, a-t-il ajouté, que la preuve est faite depuis longtemps que les professionnels du crime organisé drainent effectivement des sommes d'argent considérables qui ne tombent pas du ciel mais des poches des citoyens par la fraude, le prêt usuraire, les produits falsifiés, les loteries illégales, les documents truqués, etc."

Au cours de son exposé devant la CECO, le sociologue Gilles Masse, qu'on a malheureusement interrompu trop souvent, ne s'est toutefois pas contenté de dénoncer le silence et l'indifférence du public. Il a aussi clairement souligné les lacunes des lois actuellement en vigueur et, celles, tout aussi importantes, du fonctionnement des tribunaux.

Si, à son avis, il est impossible de s'opposer aux cautionnements et aux libérations conditionnelles, il est impossible, d'autre part, de penser que les policiers peuvent lutter seuls et efficacement contre le crime organisé.

Limites des dégâts

Face à une législation arriérée et à des tribunaux qui fonctionnent presque aveuglément à partir de cette législation, le policier peut-il raisonnablement rester motivé? Gilles Masse a non seulement posé la question, mais il y a répondu.

"Si, en plus de se heurter à l'indifférence des citoyens et à un appareil judiciaire très éloigné du public, a-t-il dit, le policier, qui ne trouve même pas dans la loi actuelle une définition du crime organisé, ne peut compter sur des changements majeurs au niveau des lois, la lutte contre le crime organisé a peu de chance, à long terme, d'être aussi efficace qu'elle pourrait l'être. En tout cas, présentement, tout ce qu'on peut faire contre le crime organisé, c'est de limiter les dégâts!"

Or, c'est justement ce que les policiers refusent: limiter les dégâts! Pourquoi? Parce que ça les démotive et les dévalorise!

"Le terrain idéal pour les professionnels du crime organisé, soutient Gilles Masse, c'est celui qui offre une société apathique, des policiers démotivés et des tribunaux qui fonctionnent paresseusement à partir de lois arriérées."



photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE
 Au dire du sociologue et sergent-détective Gilles Masse, de la police de la CUM, "tout ce que la police peut faire présentement au chapitre de la lutte contre le crime organisé, c'est de limiter les dégâts!"

le 27 janvier prochain, la légalité de la CECO.

A ce chapitre-là, les procureurs de la CECO sont catégoriques: "Si la décision de la Cour suprême nous est favorable, déclarent-ils, tous les témoins qui ont pu se défilier au cours des cinq dernières semaines seront réassignés et interrogés. Nous avons des questions fort pertinentes à poser à Vincent Co-

que "le silence des victimes" constitue l'obstacle majeur qu'affrontent depuis toujours ceux qui luttent contre le crime organisé.

"Après 15 années de service dans la police, a-t-il déclaré, il me faut constater que le public nourrit un tas d'idées fausses relativement aux activités des professionnels du crime organisé. Aussi incroyable que cela puisse paraître, il existe

St-Léonard: DiZazzo mène tout, à sa manière

par Denis VINCENT

A sa dernière séance publique de l'année, la Commission d'enquête sur l'administration de Saint-Léonard a tiré des témoins entendus hier les informations suivantes sur le maire Jean DiZazzo:

— De 1970 à 1974, le maire de Saint-Léonard, M. Léo Ouellet, ne se considérait plus que comme l'étendard de son parti, le vrai patron à l'Hôtel de Ville étant le conseiller Jean DiZazzo.

— A plusieurs reprises, des employés des Consultants métropolitains ont travaillé pour M. Jean DiZazzo. Ils ont été payés par les Consultants métropolitains. Leurs feuilles de temps indiquent que les heures consacrées à M. DiZazzo sont débitées à des numéros de contrats que les Consultants remplissent pour la ville de Saint-Léonard.

— Président de la Commission d'urbanisme, le conseiller Jean DiZazzo accordait des modifications de zonage à un propriétaire de terrain, alors que dans le même temps, il achetait du même propriétaire des lots dans une autre partie de Saint-Léonard.

— Des témoins avaient déclaré mardi qu'en 1972 la compagnie Sondec avait

tenté sans succès d'obtenir un changement de zonage pour un terrain situé sur le coin nord-est des rues Jarry et Chamilly.

En 1973, la compagnie Terrino Homes paie ce terrain un peu plus de \$100,000 le 21 août et demande un changement de zonage le 28 août. Le 21 septembre, la Commission d'urbanisme recommande que le zonage passe de résidentiel à commercial et le 9 octobre, le Conseil adopte le règlement 1286 qui consacre ce changement.

En 1974, les propriétaires du terrain Jarry-Chamilly demandent une modification au règlement 1286. La lettre parvient à la ville le 26 mars. Le jour même, à une Commission plénière précédant la séance du conseil, le rapport de la Commission d'urbanisme, qui s'est réunie le 21 mars, est modifié pour inclure cette demande.

Le lendemain, 27 mars, M. Jean DiZazzo se présente avec son frère devant le notaire Lionel Schwartz pour faire l'acquisition de trois lots, situés près du boulevard Provencher et appartenant à Terrino Homes, Les frères DiZazzo font ainsi l'acquisition

d'un terrain de 21,228 pieds carrés au coût de \$40,757.66.

Le 30 avril, le Conseil municipal adopte le règlement 1337 qui modifie le règlement 1286 et qui permet au propriétaire du terrain de la rue Jarry d'allonger sa construction de 20 pieds.

Technicien en arpentage, M. Jean-Paul Stendel est à l'emploi des Consultants métropolitains depuis avril 1971. Il reconnaît avoir travaillé à plusieurs reprises à des travaux qui n'étaient pas pour la Cité de Saint-Léonard, mais avoir toujours indiqué à côté de ses heures de travail un numéro de contrat de la Cité de Saint-Léonard.

Au cours des derniers mois, il a ainsi travaillé à la construction d'un immeuble à l'angle Bombardier et Pascal-Gagnon sur un terrain appartenant à M. DiZazzo, à la construction d'un garage à l'angle Bélanger et Langelier, à l'arpentage de terrains situés à l'angle des rues Jean-Talon et Lisieux, Le Prado et Grandes-Prairies, Lacordaire et Honoré-Mercier. Il pense que tous ces terrains appartiennent à M. DiZazzo.

M. Stendel a également été interrogé sur l'existence d'une liste des in-

struments professionnels que M. DiZazzo aurait cédés aux Consultants métropolitains, lors de la création de cette entreprise par son ancien associé, Robert Vigneault, ce qui lui assurerait une sorte de compte ouvert.

Le témoin n'a vu cette liste que lundi dernier, mais c'est un autre employé des Consultants métropolitains qui a reconnu l'avoir dressée, il y a trois ou quatre ans. Ce dernier, M. Théo Georges, devait toutefois déclarer que les montants apparaissant en regard de chacun des instruments n'étaient pas de sa main. Il a revu une photocopie de cette liste, il y a quelques jours. La liste originale avait été apportée aux bureaux des Consultants métropolitains par la secrétaire de M. DiZazzo.

Le maire et le patron

L'ancien maire de Saint-Léonard, M. Léo Ouellet, a fait une courte apparition hier matin. Il a expliqué que réçu en 1970 pour un deuxième mandat, il avait été à toutes fins utiles écarté de l'administration municipale.

L'an dernier, il a passé un moment à se présenter de nouveau. Mais deux raisons l'ont convaincu qu'il devait

quitter la politique municipale: il était dégoûté des quatre années qu'il venait de vivre à l'Hôtel de Ville et son commerce périclitait.

Maire de la ville, M. Ouellet avait constaté qu'avec les cadres de la ville "il parlait dans le beurre". Son rôle consistait à être une espèce "d'étendard", le "vrai patron", c'était le conseiller Jean DiZazzo. En fait, M. DiZazzo consacrait presque tout son temps aux affaires de Saint-Léonard, bien que le salaire de conseiller n'ait été que de trois à quatre mille dollars par année.

Selon M. Ouellet, le poste de maire dans une ville de l'importance de Saint-Léonard "demande du plein temps pour faire un travail constructif". Et ce n'est pas avec un salaire de \$11 à \$12,000 par année qu'un homme peut se consacrer à cette tâche "à moins d'avoir un commerce qui marche tout seul pour assurer ses arrières."

L'enquête de la Commission municipale ne reprendra que le 19 janvier. Mais le président, M. Pierre Bolduc, a fait savoir qu'elle se poursuivrait alors à raison de quatre journées par semaine "au moins jusqu'à la mi-mars."



L'ex-maire Léo OUELLET

éditorial

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration
la presse

ROGER LEMELIN
président et éditeur

YVON DUBOIS directeur de l'information
ALBERT TREMBLAY secrétaire de la rédaction
MARCEL ADAM éditorialiste en chef

JEAN SISTO éditeur adjoint

Le Père Noël fédéral ne veut pas maigrir

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, s'est adressé hier soir à la population pour lui faire part de "restrictions" que son gouvernement a l'intention d'appliquer à ses dépenses, en vue de combattre l'inflation. M. Trudeau a prévenu son auditoire que la lutte sera longue. À écouter l'énumération des réductions que le gouvernement entend faire dans ses dépenses budgétaires, il n'y a aucun doute que "la lutte sera longue". Elle pourrait même s'éterniser.

M. Trudeau a résumé dans son allocution les données dévoilées hier soir aux Communes par le président du Conseil du trésor, M. Jean Chrétien. Celui-ci a annoncé que la réduction de \$1,5 milliard du budget du prochain exercice financier reposerait, sauf pour \$150 millions, sur un ralentissement du taux de croissance des dépenses publiques. En dépit de ces mesures d'austérité, M. Chrétien a reconnu que les dépenses gouvernementales augmenteraient encore de 16 pour cent, l'an prochain. Sans ces "restrictions", a-t-il dit, l'augmentation aurait atteint 20 pour cent. La principale restriction du gouvernement est l'annulation, pour un an, de l'indexation des allocations familiales, qui représentera environ \$200 millions.

Cependant, on peut se demander pourquoi le gouvernement Trudeau a choisi les allocations familiales pour effectuer des économies budgétaires.

Car, si \$200 millions constituent une somme importante, c'est relativement peu comparé à plus de \$1,5 milliard pour les armements. L'achat d'avions de chasse et de chars d'assaut, pour remplacer ceux actuellement en service, n'aurait-il pas pu être étalé sur un an de plus? D'autant plus que l'on est en période de détente. Pour un gouvernement qui a eu jusqu'ici l'intelligence de réduire les budgets militaires au profit des budgets de bien-être, le fait de céder au chantage de l'OTAN, en un temps de difficultés économiques, mine son prestige auprès du peuple canadien.

Les autres "économies" annoncées par le gouvernement sont l'élimination de la Compagnie des jeunes Canadiens et, pour l'été de 1976, du programme Perspectives-jeunesse; l'abolition d'Information-Canada; le blocage des rémunérations des parlementaires, des juges, etc. Bref, des sommes relativement faibles, en particulier celles des hausses de rémunération des députés et des magistrats qui n'ont qu'une utilité psychologique. Il faut cependant savoir que au gouvernement de n'avoir pas touché aux pensions de vieillesse, à l'assurance-chômage, à l'assurance-maladie et au bien-être social.

Le ministre fédéral des Finances, M. Donald Macdonald, a voulu, hier après-midi, préparer psychologiquement le public au message télédiffusé

du premier ministre. Afin de rendre le fardeau des mesures anti-inflationnistes "plus équitable" pour tous, M. Macdonald a décrété un impôt supplémentaire de 10 pour cent sur tous les revenus personnels imposables de plus de \$30,000 par an. De quoi redonner confiance aux gagne-petit dans "la société juste" du gouvernement Trudeau.

Hélas! ce n'était qu'un truc publicitaire. Cette surtaxe de 10 pour cent ne porte pas, en effet, sur le revenu imposable mais seulement sur l'impôt payé par ceux dont les revenus nets dépassent \$20,000, avec, en plus, une déduction de \$8,000. C'est ainsi qu'un contribuable qui gagne \$35,000 nets ne paiera que \$10. de plus en impôts. Il n'y a pas pour le gouvernement de quoi pavoiser, s'il croit vraiment que, dans une période de crise, les mieux nantis doivent faire un "effort proportionnel" à leurs moyens, comme l'a dit sans rire M. Macdonald. Pour relancer une campagne anti-inflationniste qui fait long feu, cette surtaxe est un marketing d'amateur. C'est une mesure d'une timidité qui dénote un manque de détermination beaucoup plus que de la prudence.

Dans son allocution, M. Trudeau a assuré la population que son gouvernement limiterait ses dépenses au strict minimum. Pourtant le vérificateur général des comptes publics, M. J.J. Macdonnell, vient d'accuser le gouvernement, en particu-

lier le Conseil du trésor, de carences graves dans la préparation et le contrôle des budgets. Le gaspillage est d'ailleurs une des caractéristiques de ce gouvernement. Il est donc difficile pour le public de croire M. Trudeau sur parole.

Heureusement, le premier ministre a annoncé qu'il s'adressera bientôt à la population pour lui proposer "un nouveau type de société". On ne peut qu'applaudir à cette initiative de M. Trudeau, qui veut ainsi reprendre contact avec les citoyens. Mais le "nouveau type de société" qu'il veut proposer devra surtout éviter que, selon ses propres paroles, "les dépenses augmentent plus vite que les revenus". Quand un gouvernement fait toute une mise en scène, comme hier, pour annoncer en somme à la population que son régime d'austérité consistera à porter son budget de \$31 à \$35 milliards, il faut y voir une inconscience ou une mystification. Il ne s'agit pas, en effet, d'un régime d'amaigrissement mais d'une cure de suralimentation. Si le fédéral tient à accroître ses budgets pour avoir plus de \$ milliards à distribuer aux provinces c'est un complexe de Père Noël dont il souffre. Les citoyens ont donc hâte d'entendre M. Trudeau leur raconter la belle histoire de la "nouvelle et juste société".

Ivan GUAY

bloc-notes

On le disait déjà en 1971

À la suite de deux grèves dévastatrices, avait été créée en 1968 une commission d'enquête gouvernementale sur le commerce des boissons alcooliques, dite enquête Thinel, du nom de son président, le juge Lucien Thinel.

Le rapport des enquêteurs parut en 1971; il coûta \$300,000. Il fut salué à l'époque comme l'un des meilleurs documents officiels émanant d'une commission gouvernementale et reste une pièce très valable. Les recommandations de la commission ne furent pas toutes suivies par le gouvernement Bourassa. Mais il faut bien se rappeler qu'un gouvernement n'a jamais l'obligation stricte de suivre à la lettre toutes les recommandations d'une commission d'enquête. Par ailleurs, par le ministre de la Justice de l'époque, M. Jérôme Choquette, les lois qui suivirent le dépôt du rapport reçurent l'appui unanime de l'Assemblée.

Si le législateur n'est pas lié par un rapport d'enquête, le gouvernement, par ailleurs, a l'obligation stricte de rendre des comptes à la population sur l'administration des agences, régies, sociétés dont l'existence même dépend de sa volonté. Le moins qu'on puisse dire, à la suite des indiscretions dont étaient remplis hier les journaux sur certaines pratiques commerciales tolérées à la Société des alcools, c'est qu'un supplément d'information est requis de toute urgence de ceux qui savent certainement de quoi il retourne.

La commission Thinel avait exam-

iné la politique des achats à l'ex-régie. À mots couverts, elle commençait par rappeler ce qu'on sait depuis des années: un véritable système de rançonnement prélevé, au profit du parti au pouvoir ou d'amis proches du parti, des sommes importantes sur le trafic des alcools. "Ce qui est anormal surtout, c'est que certains représentants se découvrent une vocation tardive pour le commerce des boissons alcooliques, soit parce qu'ils ont été candidats malheureux dans une élection, soit parce qu'ils ont milité dans tel ou tel parti... Après ce préambule, on n'est évidemment pas étonné de constater qu'à la suite des changements de gouvernement la liste des représentants et la liste des actionnaires, s'il s'agit de compagnies, subissent des modifications sensibles." Mais la commission admettait qu'elle n'avait "probablement réussi à soulever qu'une partie du voile", parce qu'il y a bien des choses qu'on a "omis de dire". Après bientôt 5 ans (le rapport est de février 1971) une inexplicable pudeur empêche toujours que soit découverte pleinement la vérité.

La commission Thinel s'était longuement interrogée sur la validité d'un monopole d'Etat dans le commerce des boissons alcooliques. Elle avait conclu par l'affirmative. Ce qu'on sait maintenant, ce qu'on croit savoir, ce qu'on soupçonne, ce qu'on devine oblige à demander de nouveau: un monopole d'Etat là-dedans pour quoi faire?

Guy CORMIER



(Droits réservés)

Le Loisir : reporté

Verra-t-on bientôt naître un véritable ministère des Loisirs à Québec? Rien n'est moins sûr. Et cela, malgré la flamboyante conférence de presse qu'a donnée avant-hier le premier ministre Robert Bourassa.

On comprend que le gouvernement cherche présentement des moyens susceptibles de réduire ses dépenses. La situation financière du Québec est à son plus bas. La création d'un nouveau ministère engendrerait des dépenses nouvelles que M. Bourassa voudrait bien éviter. Mais comme il peut être utile d'avoir quelques éléments de diversion dans la conjoncture actuelle, l'annonce d'un éventuel ministère du Tourisme, du Loisir et des Parcs peut s'avérer opportune. La solution est donc de laisser espérer des choses sans trop les définir; ça ne coûte rien et ça peut calmer les esprits.

Dans le cas présent, l'annonce du futur ministère ne coûte rien; mais ne calme personne.

Il y a longtemps que le premier ministre promet à la population la formation d'un ministère semblable. Une annonce de plus, promettant la réalisation pour l'automne de 1976, n'ajoute rien. Si ce n'est un peu de confusion.

Mêler, sous un même chapeau, les problèmes du sport, du tourisme et des parcs est vraiment audacieux. On comprend que le premier ministre n'ait pu choisir un titulaire précis; il y a tellement de choses diverses et pratiquement irréconciliables dans ce programme confus qu'il est difficile de voir qui pourra en prendre la responsabilité.

Le tourisme est une industrie extrêmement importante au Québec. Nos particularités, qui peuvent parfois nous ennuyer, demeurent un attrait pour tout le reste de l'Amérique. Mais notre industrie touristique est tellement mal organisée, tellement improvisée dans plusieurs domaines, tellement vide de visée planifiée, qu'un ministère n'est pas de trop pour remédier au problème.

Comparativement à la Californie, par exemple, nos méthodes touristiques sont absolument navrantes. Et pourtant, nous avons un grand besoin d'une industrie qui répond à un besoin toujours plus grand de toutes les populations. C'est avoir une vision très bornée de la situation sociale nord-américaine que de vouloir économiser des sous sur une industrie aussi lucrative.

Mais aussi, au plan social, le loisir devient une dimension essentielle de la vie. Et le sport, organisé ou pas, prend chez chacun une importance de plus en plus grande. Chez nous, au Québec, aucun organisme n'a d'autorité pour empêcher que le hockey junior, par exemple, ne soit une école de brutalité. Rien ne peut empêcher que nos équipes de jeunes soient des pépinières de violence. Rien ne peut empêcher que la lutte télévisée soit une supercherie loufoque. Rien ne sert à transformer le sport professionnel en une détente respectueuse de ses adeptes. Il y a tellement à faire.

Ce n'est pas une pauvre promesse qui puisse être une réponse.

Jean-Guy DUBU

LETTRES

La "vocation" d'enseignant

Qu'advient-il de la vocation d'enseignant? Ou au dévouement autrefois inhérent à cette profession?

Sans compter le temps perdu par les élèves pour démontrer que des "adultes dédiés" peuvent, en force, pousser un organisme "au mur" (dans ce cas le gouvernement provincial); encore plus important est l'exemple donné par les professeurs qui ne pensent pas à l'impact encore plus sérieux que ceci peut avoir pour l'avenir de ces enfants.

Comme plusieurs autres adultes dans le monde du travail, nous ne pouvons dire que nous avons fait "grève" (ou pris des journées "D'ETUDES") pour obtenir un salaire plus élevé quand nous étions mécontents de celui-ci ou des conditions de travail dans un certain organisme.

Le tout pour dire que nous ne sommes pas d'accord avec la façon dont les enseignants (dont la mission est d'enseigner les enfants tant moralement qu'autrement) s'y prennent pour arriver à leur but.

Nous tenons à vous rappeler que nous vous tenons entièrement responsables (vous, les professeurs, etc.) du bien-être de nos enfants, tous les jours de 8h a.m. à 3h15 p.m. (sauf, naturellement, les jours de congé indiqués au calendrier scolaire et les jours d'intempérie sévère) tel que l'indique NOTRE CONTRAT avec le corps enseignant, l'école et la commission scolaire. Si nos enfants sont renvoyés de l'école en tout autre temps nous insistons pour en être avisés à l'avance, faute de quoi des consé-

quences graves pourraient s'ensuivre.

Sincèrement vôtres

M. et Mme Joe Ujhelyi,
Pincoirt, Québec

Le pire ennemi de la femme

J'ai lu avec un vif intérêt les articles publiés dans les journaux de ces jours derniers, suite à une série de la journaliste du Star de Washington, Lynn Rosellini, qui écrivait que le sport était dominé par les lesbiennes.

Je déplore toutefois que dans le golf, celles qui se proclament normales (c'est quoi être normale?) critiquent non pas la performance sportive de leurs consœurs, mais leur choix sexuel, leur façon de parler et de s'habiller, qui à mes yeux relèvent strictement de leur vie privée.

Il n'y a pas de pire ennemi de la femme qu'une autre femme jalouse.

Pour ma part, je lutte contre la discrimination et je ne me sentirais pas du tout à mon aise si je ne vous écrivais pas pour proclamer mon option. Si le golf est dominé par les lesbiennes comme l'assure Lynn Rosellini, moi je dis que ces dernières font preuve des qualités morales et physiques nécessaires à leur réussite.

Il faut un courage extraordinaire pour affirmer son choix et vivre conformément à ses goûts.

Jeanne d'Arc JUTRAS
Montréal

Souhait du Nouvel An...

M. Claude Gingras
LA PRESSE
Montréal
Monsieur,

J'ai assisté à un merveilleux récital d'orgue dernièrement, celui d'André Méreanu.

M. Gingras, je trouve que vous n'avez pas exercé votre rôle de critique musical ce soir-là, car nous avons eu droit à une critique de l'orgue Ruffatti et non pas à une critique des œuvres interprétées lors de ce récital. Comment n'avez-vous pas été touché par l'émouvante interprétation du grand prélude et fugue en mi mineur de Bach et celle superbe de la magnifique sonate de Reubke?

M. Gingras, puisque nous sommes à l'époque des bons vœux, voici ce que je vous souhaite: une année sabbatique durant laquelle vous assisteriez aux concerts en tant que simple auditeur aimant la musique.

Après cette période, qui vous serait sans doute bénéfique, votre plume serait alors moins acerbe et vos écrits refléteraient un amour sincère de la musique et une plus juste appréciation des musiciens que nous la font connaître. Et... vous en serez plus heureux. croyez-moi!

Elisabeth LEBERGE
Montréal

Olympiades bancaires

En 1975, les banques canadiennes ont brisé tous les records olympiques, dans la discipline sportive de la création et du contrôle de la masse monétaire, aux seules fins de rentabilité financière.

Elles ont reçu des dépôts, préfabriqués pour la plupart, de l'ordre de cent milliards de dollars, qu'elles cherchent à prêter, à court terme, à des emprunteurs solvables, pour réaliser des profits de l'ordre de \$1 milliard.

Ces médailles d'or olympiques leur ont été décernées grâce au travail et à l'habileté de toute la population canadienne, qui ne peut déposer ses modestes épargnes ailleurs que dans les réservoirs débordants et stagnants de ces ban-

ques commerciales, devenues multifonctionnelles.

Le jour où nos dirigeants canalisent vers les dynamos nucléaires, de la Banque du Canada ou de la Banque du Québec, les milliards de dollars de leurs recettes fiscales, le pays pourra à son tour atteindre et fracasser les records olympiques, dans son élan vers le développement économique et le bien-être général de la nation.

D'ici là, ce ne sera qu'avec des politiques rétrogrades de restrictions et d'austérité que se livrera la lutte à finir contre l'inflation monétaire, à coups de législations désuetes, inadaptées à l'évolution explosive des techniques de la production et du progrès modernes.

J.-J. LAJOIE,
Trois-Rivières

Réponse à Jean-Paul Nolet

C'est avec beaucoup de retard que je prends connaissance de l'article publié dans LA PRESSE du 24 septembre dernier sous le titre "les vexations et bonheurs d'un Québécois à la radio française". Mme Louise Cousineau y rend compte du sentiment de "rage" qu'aurait éprouvé M. Jean-Paul Nolet lors de son séjour à Radio-France où, selon lui, on "se fiche de la communauté francophone".

En toute franchise, c'est avec peine et tristesse que mes collaborateurs et moi avons lu cet article lorsqu'il nous est enfin parvenu. Il y a entre la radio française et la radio canadienne un très ancien et très puissant pacte d'amitié et jamais nos relations n'ont pu, sauf à mépriser la plus évidente des vérités vécues, être qualifiées de "lutte continuelle" ou "d'indifférence profonde". Faut-il rappeler que la radio française est cofondatrice de la communauté radiophonique des programmes de langue française, que sous la direction de Mme Jacqueline Baudrier, Président Directeur Général de Radio-France, nous nous sommes retrouvés nombreux à Montréal à l'occasion du 20ème anniversaire de notre association. Mme Baudrier a longuement reçu M. Nolet, lors de son séjour dans notre pays. Elle lui a témoigné l'amitié de tous. En mon absence, l'ensemble du personnel de la station France-Inter a fait de son mieux pour l'aider à s'adapter

à une radio peut-être un peu différente de celle qu'il connaît.

France-Inter est une radio publique qui regroupe chaque jour à son écoute près de 9 millions d'auditeurs de plus de 15 ans. Elle est soumise à la pression constante des stations commerciales. Ces conditions imposent aux hommes de radio le respect de quelques règles et procédures d'action simples mais impératives.

C'est ce qui a été expliqué à M. Nolet qui a paru comprendre. Cela dit, il a pu programmer largement les enregistrements qu'il souhaitait diffuser (lors d'une conversation à Montréal, je m'étais d'ailleurs autorisé à lui conseiller d'apporter avec lui le maximum d'éléments pour nourrir son émission sur nos antennes) et notamment de chanteurs québécois dont beaucoup sont de vieux et chers amis de notre radio. Demandez à Louise Forestier, à Gilles Vigneault, à Diane Dufresne, à Félix Leclerc, à Robert Charlebois, à Pauline Julien, à Beau Dommage (pour ne citer qu'eux) ce qu'ils en pensent.

En conclusion, je ne regrette pas cet incident de parcours, il nous aura permis, grâce à votre journal, d'exprimer une nouvelle fois aux Québécois notre amitié fraternelle, profonde et vivante.

Pierre WIEHN
Directeur de France-Inter
Radio-France

Protégeons les animaux

"Aimez-vous les chiens?", ce documentaire produit par l'O.N.F. et présenté dans le cadre des "Beaux Dimanches", n'a sûrement laissé personne indifférent. A l'instar de plusieurs, il m'a révolté contre l'humanité, celle qui fait les lois.

Quand les gouvernements posent-ils un acte humanitaire digne de ce nom?

Les grands magasins sont fiers d'afficher à leurs portes une affiche à l'effet que les chiens ne sont pas admis. Or, habituellement, les chiens que l'on voit dans ces établissements sont propres et tenus en laisse. Voilà une loi concernant les animaux. Bravo, on a dû chercher longtemps pour trouver cela! Et les chiens bafoués par leurs

"maîtres", les chiens errants, sans gîte, sans nourriture, les chiens battus, maltraités, pendus même, les 400 chiens quotidiennement exterminés par la S.P.C.A., les chiens laissés seuls attachés derrière le hangar, à l'autre bout de la cour, à qui on jette un os de temps à autre, les chiens qui ne reçoivent aucune espèce d'affection, les chiens qu'on abandonne à la fin des vacances. Je pose la question aux gouvernements: quelles sont les mesures préventives que les gouvernements appliquent pour protéger les animaux et leur assurer une vie heureuse?

Yolande BELCOURT
Montréal

Profs injustement traités

Saviez-vous que les enseignants (anglais) de la Commission des Ecoles protestantes de Montréal travaillent plus d'heures par semaine que leurs collègues de la C.E.C.M.?

Saviez-vous qu'on leur propose maintenant de patrouiller les corridors et la cafétéria entre les heures de cours?

Saviez-vous qu'on leur demande de remplacer leurs confrères absents (en plus de leur horaire régulier)?

Saviez-vous que les activités supplémentaires telles que l'organisation de tournois sportifs, les activités théâtrales, concerts, clubs de ski et de ça, voyages à l'extérieur de la ville, randonnées, ne sont pas rémunérées?

Saviez-vous que les classes sont surchargées d'élèves parce que la

haute direction refuse d'engager suffisamment de professeurs?

Il existe plusieurs autres points en litige à débattre avant d'en arriver à la question de gros sous. Toutefois, si on dressait une liste des métiers de notre société, on réaliserait que l'enseignant est très mal payé. Son travail se situe dans les priorités des peuples civilisés, il me semble. Pourtant son échelle de salaire se compare à peine à celle du plombier et maintenant, des postiers.

Et je vous pose la question: qui, de nos jours, est rémunéré selon sa participation et son importance dans la société (oublions les années d'études)? Le médecin, le fermier, le gouvernant, l'enseignant? Nous oublions pas que sans enseignant, il n'y aurait pas de médecin!

F. de LORIMIER
Montréal



Les Juifs ont-ils refusé le message de Jésus ?

Il est pénible de lire sous la plume d'un théologien des hérésies historiques. C'est le fait qui s'est présenté dans "La Presse" du 4 novembre 1974. Dans un texte intitulé "Intégrisme et hérésie" et publié dans "Lettres des lecteurs", le Père Edmond Robillard, o.p., nous dessine en une centaine de lignes le cheminement de la pensée au sein de l'Eglise.

Personne ne lui conteste son droit d'expression. Mais là où ça ne marche plus, c'est quand il présente une histoire de quelque deux mille ans comme un combat entre progressistes (auxquels il est favorable) et intégristes.

Un tel manichéisme est d'autant plus de mauvaise foi que la vie n'est pas si simple qu'on trouve la lumière d'un côté et les ténébreux de l'autre, sans aucune espèce de nuance. Certes, on veut le croire, le Père Robillard agit davantage ici en polémiste qu'en historien. Car, on ne règle pas des questions historiques, qui ont engagé des centaines de générations, par une phrase-cliche.

Par exemple, le Père Robillard soutient que "les Juifs ont refusé le message de Jésus". Immédiatement après cette affirmation, il les classe parmi les intégristes (comprendre des non-progressistes).

Comment peut-on, à l'ère de l'œcuménisme, alors qu'on se prétend d'avant-garde, écrire une telle énormité où se glissent au moins trois erreurs monumentales qu'avec votre permission, monsieur le Directeur, en toute honnêteté intellectuelle, je désire relever. Mon unique but est de cerner le plus possible la vérité historique si malmenée dans ce texte.

Premièrement, il est inexact d'écrire que "les Juifs ont refusé le message de Jésus". Tout d'abord, il faut savoir qu'à ce moment là la plupart des Juifs ne demeurait pas en Terre sainte, mais étaient répandus partout dans le monde romain. Et cela bien

avant la naissance de Jésus. D'après les Evangiles eux-mêmes, une foule juive sympathique, des disciples, des apôtres juifs suivaient et admiraient Jésus. Donc on ne peut dire que tous les Juifs ont rejeté son message. D'autre part, la majorité du peuple juif n'a jamais connu Jésus ni entendu parler de lui de son vivant.

Deuxièmement, on ne peut taxer les Juifs de l'époque des origines du christianisme d'intégrisme, signifiant étroitesse d'esprit, inadaptation, intolérance. Au contraire, le Judaïsme était une religion tolérante. Il y avait place à l'intérieur pour plusieurs sectes. Et celle des Juifs-chrétiens parmi les autres. Du temps de Jésus, il y avait deux grandes écoles enseignant la Thora: celle de Shammat et celle de Hillel. Le premier maître, rigoureux dans l'interprétation de la loi, l'autre d'une douceur qui fait encore l'émerveillement de ceux qui le lisent. Il y avait aussi à l'époque trois partis entre autres: ceux des Saducéens, des Pharisiens et des Esséniens. Les Saducéens s'en tenaient à une interprétation littérale de la loi, les Pharisiens (eh! oui, malgré l'expression du pharisaïsme) s'attachaient davantage à l'esprit des prophètes, et les Esséniens attendaient "le royaume des cieux". Le Judaïsme faisait preuve d'une vitalité extraordinaire. Nous sommes loin de l'image d'intégrisme que monsieur Robillard a cru y discerner.

Troisièmement, par cette simple phrase, "Les Juifs ont rejeté le message de Jésus", monsieur Robillard maintient l'enseignement du mépris contre lequel se sont élevés les papes Jean XXIII, Paul VI et tous les théologiens qui travaillent à redresser la grande injustice de la théologie traditionnelle à l'égard du peuple juif. Car si le Judaïsme avait été momifié, intégriste, il n'aurait pu produire entre autres l'œuvre immense qu'est le Talmud, et demeurer une religion univer-

selle. En soutenant que "les Juifs" (et ici c'est un article qui a toute son importance parce qu'il généralise) ont rejeté le message de Jésus, on jette la réprobation sur l'ensemble non seulement des Juifs de l'époque de Jésus (alors que tous les fondateurs de l'Eglise sont des Juifs) mais également sur leurs descendants. Cette réprobation est à l'origine de l'esprit qui

Merci à l'Hôtel-Dieu

Victime d'un mal implacable et que l'on n'ose même pas appeler par son nom, tant la science demeure encore impuissante vis-à-vis cette maladie qui ne pardonne pas, mon épouse décédait il y a quelques semaines après une longue et pénible agonie. Hospitalisée à sept reprises depuis 1966, elle se serait toujours, mais le mal poursuivait implacablement son œuvre.

Maintenant que l'échéance s'est déjà manifestée, je voudrais rendre un suprême hommage à l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal, à ses médecins (en particulier les Drs Eudore Savoie et Léo Boyer) et aux gardes-malades qui, depuis des années, s'occupaient de son cas et qui, même si nous appartenions au commun des mortels, l'ont toujours traitée de la façon la plus humaine qui soit, en lui prodiguant toujours les plus grands soins que nécessitait son état. Une reine n'aurait pas été mieux soignée dans n'importe quel autre hôpital de pays étrangers.

Marcel JOLY
Montréal

Des agriculteurs syndiqués ?

Pour plusieurs producteurs, l'Union des producteurs agricoles devrait s'intégrer au syndicalisme provincial pour être plus puissante.

On sait que le travailleur du sol doit travailler en moyenne le double d'heures pour gagner le même salaire que celui des villes; ceci veut dire que si les terribles obtenaient de gagner leur vie en ne travaillant que le même nombre d'heures que les citadins, il en coûterait au consommateur près du double pour s'approvisionner en produits du sol.

L'union et la coopération entre hommes ont toujours été et resteront le meilleur moyen pour améliorer

animait il n'y a pas si longtemps l'oraison "pro peridis judaeis".

Jean XXIII et Paul VI ont fait des efforts louables. Mais qu'il est malaisé de redresser des déviations séculaires, millénaires! Qu'au moins les hommes à l'esprit ouvert s'y emploient. Il y faut beaucoup d'aimour.

Jean-Paul de LAGRAVE,
Longueuil

Injustice envers les profs

Personne ne se demande pourquoi Steinberg a deux fois plus d'estime à l'égard de ses employés que le gouvernement de Québec n'en a pour ses professeurs? Et qui plus est, les employés de Steinberg n'acceptent pas l'offre proposée: que devront alors faire les professeurs?

Aucun gouvernement n'oserait proposer à aucun autre secteur une diminution du taux horaire, une heure supplémentaire de travail par jour et une augmentation de salaire de 3% (alors que le taux d'inflation atteint 18%) ni manipu-

ler les statistiques de telle sorte que les media d'information annoncent une augmentation de salaire variant de 26,5% à 40%.

Le public peut-il réaliser quel rendement un élève peut produire en passant une heure de plus à l'école chaque jour, quittant la maison à huit heures et y arrivant à cinq heures? A quoi servirait un budget pour l'éducation quand le degré de fatigue est aussi élevé, et le moral est aussi bas?

M. ROBERT
Ville Mont-Royal

Un professeur à l'élémentaire et au secondaire, c'est quoi ?

C'est un travailleur un peu plus que les autres parce qu'il est un modèle à des élèves qui se renouvellent chaque année. Il représente les parents qui sont l'autorité et le pouvoir envers leurs enfants. Nanti de ces deux éléments, le professeur tentera de former et d'éduquer les élèves depuis la maternelle jusqu'à la fin du secondaire, à travers ses cours, pour qu'ils deviennent de vrais adultes, conscients d'eux-mêmes.

D'après mes constatations, la plupart des jeunes vivent plus ou moins dans l'état du subconscient, dépendant: 1) de la formation, 2) du comportement et 3) de la façon de traiter, de leurs parents. Pour illustrer ces trois formes d'attitude, en voici des exemples qui sont pour la plupart du temps vrais. La formation: si les parents sacrent, l'enfant sacre. Le comportement: si les parents respectent leur enfant et le considèrent comme une grande personne, l'enfant se fera respecter par son entourage. La façon de traiter: si les parents insultent leur enfant ou le comparant à d'autres mieux que lui, l'enfant se fera insulté par son entourage et se sentira toujours inférieur aux autres, laquelle situation peut engendrer chez l'enfant l'un des états suivants: l'isolement, la nonchalance, la timidité, l'agressivité, la violence, voire le viol (dans le cas du garçon), pour n'en citer que quelques-uns... ou aussi l'intelligence supérieure (génie, inventeur). Il y a aussi le fait de trop gâter l'enfant, d'accéder continuellement à ses désirs, situation qui

pourra lui nuire durant la vie adulte en devenant irascible et jaloux, parce que la société n'accordera pas souvent à ses désirs. A part le milieu familial, il faut ajouter un autre milieu qui est très important celui-ci, c'est le milieu ambiant (société) dans lequel l'enfant vit et qui exerce une influence considérable sur l'individu. Exemple: si tout le monde porte des jeans, il faut porter des jeans.

En conséquence de ce qui précède, le professeur devra aider et essayer d'encourager et de renforcer le conscient de l'étudiant, car le jeune fonctionne d'après le degré de compensation qu'il trouve et ceci, bien entendu, affecte son comportement. Voici deux exemples de comportements différents, mais qui ont la même cause.

1) Très peu de compensation. Pourquoi un élève se montre-t-il discipliné en classe? Parce qu'il cherche à attirer l'attention et l'admiration de son professeur et de ses camarades. Pour pouvoir régler le problème chez l'enfant, le professeur devra, au lieu de le punir, lui dire dans ces termes: "Tu es une grande personne et les grandes personnes n'agissent pas comme toi. Alors, si tu agis comme tu l'as fait, tu éloigneras les gens de toi, chose que tu ne veux pas, mais en te comportant comme eux, tu attireras leur attention et leur admiration, n'est-ce pas?... Maintenant que tu as compris ce que je viens de dire, si jamais tu récidives, tu seras puni. Et ceci va pour toute la classe."

2) Avec compensation. Un élève

studieux et excellent dans toutes ses matières, attire l'attention et l'admiration de ses professeurs puisque ces derniers parlent en bien de lui. Tant que cet enfant sent qu'il est admiré, il continuera à demeurer excellent, mais aussitôt que les gens cessent à un moment donné, de l'apprécier et de l'admirer (ça peut arriver), il perdra confiance en lui-même. C'est pourquoi le professeur doit mettre en garde les étudiants contre ce besoin, qui n'est pas nécessaire, parce qu'ils doivent compter sur eux-mêmes et qu'ils sont réellement capables.

Par conséquent, l'enseignant ne doit pas perdre de vue que les élèves ont ce besoin inconscient d'être considérés comme de grandes personnes et qui doivent être traités en de vrais êtres humains, responsables et intelligents. Aussi, faudra-t-il leur montrer la progression réelle et véritable qu'ils ont accomplie par eux-mêmes, leur prouvant ainsi qu'ils sont capables.

Dans le même ordre d'idée, il existe cet autre besoin inconscient chez l'élève qui est le désir ardent de prouver à son entourage qu'il est quelqu'un. Ici, le professeur devra attirer l'attention de ses étudiants qu'à force de vouloir prouver au monde qu'on est quelqu'un, le monde souvent réagira contrairement à ce désir, soit en l'ignorant, soit en ne lui donnant aucune considération ni estime, soit en le répugnant. Pour se faire valoir, l'enfant devra comprendre qu'il n'est pas nécessaire de prouver aux gens qu'il est quelqu'un, mais par contre

en faisant son devoir, en comptant sur lui-même et non sur l'appui des autres, que le monde le verra d'un autre oeil.

Par ailleurs, l'attitude du professeur joue un grand rôle en classe. Cette attitude peut changer dépendant de la constitution psychique du professeur. Tout le monde a des problèmes, des difficultés, des désirs, des pressions, qui se reflètent d'après la nature de leur travail. Pour le professeur, ils se reflètent par l'un des comportements suivants:

- a) Devenir plus sévère qu'à l'accoutumée.
- b) Essayer de vexer les élèves par des pointes, ou les ridiculiser.
- c) Devenir indifférent et laisser la classe laire à sa guise.
- d) Se dévouer plus qu'il n'en faut, ou vouloir à tout prix que les élèves profitent au maximum de la matière qu'il enseigne; il constate, à sa grande surprise, que son grand dévouement n'a pas donné l'effet escompté.

Bien entendu, tout ceci se passe dans l'inconscient. Pour pouvoir remédier à cet état de choses, il faut faire comme le chasseur des bêtes fauves: mettre l'animal en joue pour l'abattre et non pas lui tourner le dos. De même pour les difficultés et les problèmes: les mettre en face et essayer de les résoudre, ou de les endurer et non les refouler, afin que l'enseignant puisse administrer un bon cours.

En exerçant cette méthode, le professeur atténué de beaucoup la télépathie (le reflètement de ses problèmes) sur ses élèves. Voici un

exemple pour illustrer un cas de télépathie. Si un professeur se trouve un jour heureux et content et que tout va bien autour de lui, il administre un cours parfait, il trouve facilement toutes sortes d'idées pour relever, hausser son cours, il a l'esprit vif et rend la classe gaie. En rendant sa classe gaie, il a exercé une bonne télépathie, ce qui veut dire qu'il a reflété inconsciemment sur ses étudiants, sa joie, sa bonne humeur, le goût de la vie.

Toutefois, tous les problèmes ne sont pas réglés, mais rendre l'élève conscient de lui-même est un très grand pas dans la formation et l'éducation. Ainsi, le professeur 1) sachant les problèmes qui l'affectent, sera en mesure de modifier son raisonnement dans le bon sens pour être plus juste envers lui-même et envers ses élèves, 2) comprenant le comportement de l'élève pour lui venir en aide et lui porter encouragement, en lui faisant sentir qu'il est capable et qu'il

doit compter sur lui-même. De cette façon, l'enseignant saura raffermir le conscient de l'élève et le rendre réaliste et pratique dans sa vie. Ce but atteint, l'étudiant sera plus en mesure et plus capable de faire face à la vie post-secondaire et à la vie en général. Ce moyen de rendre l'élève conscient de lui-même et en l'amenant à être réaliste et pratique dans sa vie, contribuera à atténuer l'agressivité, les crimes, l'abus des drogues, à comprendre les autres et le rendre un vrai adulte. C'est ce que nous désirons de la part de nos jeunes pour le Québec et le Canada, car nous aurons de bons administrateurs, des hommes d'affaires excellents, de bonnes mères, de bons ouvriers et le reste et le reste.

J'avoue qu'il est très difficile d'atteindre ce but, mais avec la patience et la persévérance, c'est réalisable.

Jean-Fouad NAPKY
Professeur de commerce
Ecole Polyvalente de
Thetford Mines

N.D.L.R. LA PRESSE publie dans cette page les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général; elle refuse les lettres ou communications provenant d'associations et autres organismes. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone, au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Seuls son nom et sa ville de résidence seront publiés. LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible; la concision est donc fortement recommandée. Autant que possible, prière d'écrire à la machine, à double interligne.

Enquête sur des cadeaux à des fonctionnaires de la Société des alcools

par Michel AUGER

Une équipe de la Sûreté du Québec enquête depuis près de quatre mois sur des cadeaux substantiels qu'auraient reçus depuis plusieurs années trois hauts fonctionnaires, dont un vice-président, de la Société des alcools du Québec.

L'enquête, a appris LA PRESSE de sources sûres, porte sur les relations qu'ont eues avec divers fournisseurs le vice-président aux achats et transports de la SAQ, M. Jacques Leblond de Brumath, le directeur des achats de vins et spiritueux, M. Maurice Daigneault, et aussi, alors qu'il était directeur général adjoint de la RAQ, M. Paul-Emile Giguère, qui a depuis été muté à Loto-Québec quelques mois après la création de la SAQ, le 10 juillet 1971.

L'équipe, formée d'une dizaine de policiers et dirigée par le lieutenant Roger Chartrand de la SQ, s'intéresse aussi de très près à l'autre ancien directeur général adjoint de la RAQ, M. Marc A. Boissonneault, qui a également quitté la SAQ. Il travaille actuellement à la Régie de l'électricité et du gaz du Québec.

Dans son cas, la CECO a découvert qu'il avait reçu des cadeaux d'une agence d'importation de vins italiens.

Les trois autres hauts fonctionnaires auraient eux aussi reçu divers cadeaux: des caisses de spiritueux, des voyages toutes dépenses payées en Europe, aux Antilles et, dans au moins un cas, une excursion de pêche en Ungava. Un de ces fonctionnaires a même assisté, l'an dernier, à la série mondiale de baseball aux frais d'une distillerie.

Dans le cas de M. Maurice Daigneault, la preuve accumulée par la CECO à son sujet indique qu'il a reçu, en 1971, une somme approximative de \$5.000 de la distillerie De Kuyper.

Cette somme d'argent a été versée par la distillerie, ce qui a été mis en preuve à la CECO, afin d'obtenir de M. Daigneault l'état de l'inventaire de ses produits dans les réserves.

Interrogé récemment par LA PRESSE, M. Daigneault s'est refusé à tout commentaire, référant toutes questions à son avocat, Me Gérard Beaudry. Ce procureur représente aussi le ministère de la Justice depuis 1971 dans les poursuites intentées devant la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec.

L'enquête policière a donné lieu depuis plusieurs mois à une longue série de perquisitions, dont certaines ont été effectuées dans les services de comptabilité de distilleries et chez d'autres fournisseurs de la SAQ.

La police a saisi en grand nombre des documents qui sont passés au peigne fin. Les détectives utilisent même un ordinateur pour analyser cette masse énorme de documents.

Certaines de ces visites policières avaient pour but de découvrir le montant total des sommes d'argent que les distillateurs ont versés depuis dix ans à titre de "coffee money" aux employés des magasins de la SAQ.

Ces pourboires laissés aux fonctionnaires de la SAQ lors des tournées régulières effectuées par les agents de promotion des fabricants d'alcool, peuvent paraître, à première vue, assez anodins.

Toutefois, la CECO a découvert qu'en une année dix distilleries seulement avaient ainsi donné aux employés des magasins \$175.000. Une source proche de la CECO estime à un minimum de \$3 millions l'argent dépensé à cet effet par les quelque 25 distilleries faisant affaire dans la province.



Irving ELLIS

Si l'on tient compte du fait que ces cadeaux sont généralement ajoutés au prix des produits achetés par la SAQ, ce sont finalement les consommateurs qui paient la note.

Le dossier des alcools que la CECO a fouillé durant plus de cinq mois révèle aussi d'autres éléments intéressants.

Conseiller de Cotroni

C'est ainsi que le conseiller financier de Vincent Cotroni, décrit par la CECO comme étant le leader de la Cosa Nostra au Québec, Irving Ellis, est l'un des principaux actionnaires d'une compagnie d'huile à chauffage qui a fourni durant plus de deux ans les magasins de la Société des alcools du Québec.

Ellis, un homme d'affaires mont-réalis d'origine juive, est le secrétaire-trésorier de la compagnie Budget Fuel, du 7.200 de la rue Hutchison. Des témoins à la CECO l'ont décrit comme le "Meyer Lansky" du Québec.

Dans une lettre signée par le directeur général du parti libéral du Québec, M. Ronald Poupard, en date du 27 octobre 1972, et adressée au secrétaire particulier adjoint au ministre des finances, M. Raymond Letarte, M. Poupard signale que la compagnie Budget Fuel a été autorisée à faire affaire avec la Société des alcools du Québec.

Une copie de cette lettre a été déposée en preuve lors des audiences à huis-clos de la CECO sur les activités de la SAQ.

Budget Fuel a fait affaire avec la SAQ jusqu'au début de l'été dernier alors que deux enquêteurs de la Sûreté du Québec, ont découvert le contrat existant entre cette société et la SAQ.

Il a été impossible, hier, d'obtenir des précisions sur le montant des transactions entre les deux sociétés.

LA PRESSE a, toutefois, appris que la compagnie Budget Fuel, une fois autorisée à fournir la SAQ, avait présentée la soumission la plus basse pour la fourniture de plusieurs milliers de gallons d'huile à chauffage.

La CECO a découvert que c'est à la suite d'une série de démarches effectuées par l'entremise d'un agent d'immeubles, M. Bernard Kogan, que la compagnie, dont M. Ellis détient 30 p. cent des actions, a été amenée à faire affaire avec la SAQ.

Ce même agent d'immeubles avait été mêlé à la vente de terrains de la Régie des alcools du Québec à La Salle, qui avait amené la formation de la commission d'enquête Smith, en 1966, à la suite d'une série d'articles publiés dans LA PRESSE.

L'enquête avait révélé que des profits de plus de \$700.000 avaient été réalisés par une compagnie fantôme.

M. Kogan était l'un des agents d'immeubles qui avaient participé à l'une des nombreuses transactions qui avaient touché les terrains de la RAQ.

Quant à Irving Ellis, il est un ami de longue date de Vincent Cotroni et de sa famille. Il a déjà été associé avec Rosina Cotroni, la fille de Vincent, dans la compagnie Triton Investment Inc.

Au début des années 50, il avait été l'un des tout premiers actionnaires du cabaret Le bérêt bleu, rue Sainte-Catherine, en compagnie de Frank Dastl et de William O'Bront, deux autres personnages célèbres du milieu local.

Réunion spéciale

Une autre découverte de la CECO retient l'attention de la police.

Au mois de mai 1971, un an après l'accession au pouvoir du gouvernement du Premier ministre Robert Bourassa, les deux principaux organisateurs politiques du Parti libéral se sont réunis au bureau du conseiller spécial Paul Desrochers, à l'Hydro-Québec, pour dresser la liste des personnes et sociétés commerciales qui pourraient faire affaire avec la Société des alcools du Québec.

Cette réunion qui avait été convoquée par M. Desrochers, l'éminente grise du Premier ministre Bourassa à l'époque, regroupait MM. Jean-Noël Richard, Ronald Poupard, Paul-Emile Giguère et Dominique Fioramonte.

Ce dernier était le fonctionnaire chargé des achats à la SAQ. C'est à la demande de ses supérieurs qu'il a assisté à cette rencontre pour informer les trois autres personnalités de la nature des diverses transactions faites par les divers fournisseurs de la société d'état. La CECO a établi qu'il avait agi en toute bonne foi.

Quant aux trois autres participants, la CECO a trouvé fort nébuleuses leurs explications sur la rencontre en question.

M. Ronald Poupard est un ancien candidat libéral qui était à l'époque de la réunion le directeur général du Parti libéral. Il occupe toujours ce poste.

Son père, également un candidat libéral (fédéral) défait, a été nommé par le gouvernement Bourassa au Conseil d'administration de la Société des alcools du Québec, poste qu'il occupe toujours. Il s'occupe particulièrement des comités de location et de projets spéciaux de la SAQ.

Quant à M. Paul-Emile Giguère, il est lui aussi un ancien candidat libéral défait dans le comté de Mégantic. Il a occupé par la suite des fonctions importantes au sein du cabinet du ministre Raymond Garneau avant d'être nommé directeur général adjoint de la Régie des alcools en 1970. Il a par la suite été transféré à la Loto-Québec où il est actuellement directeur de la mise en marché.

La réunion, d'après le rapport de la CECO, avait pour but d'éliminer de la liste des fournisseurs de la SAQ les adversaires politiques et d'y inscrire le nom de gens du parti ou de compagnies "qui pourraient éventuellement être utiles au parti libéral."

Cette liste a finalement été soumise au cabinet du ministre Raymond Garneau qui avait la responsabilité de la Société des alcools au sein du conseil des ministres.

La réunion a porté fruit puisque la CECO a découvert que des entreprises ont dû cesser de faire affaire avec la SAQ peu après cette réunion spéciale.

DESCENDRE

(SUITE DE LA PAGE A 1)

présent dans toutes les tavernes du quartier, repère un jeune qui commence à "bummer". Ils savent qu'il a besoin d'argent et lui envoient un souteneur qui lui offre \$10 pour coucher avec un client qui, lui, en paiera \$25 ou \$30 au proxénète. A partir de ce moment, le jeune est entré dans l'engrenage. On va lui vendre de la drogue qu'il paiera avec de l'argent emprunté chez un "shylock". Plus tard, il deviendra "pusher", receleur, "waiter sur le bras", c'est-à-dire garçon de table employé par le gang, dans les bars de l'organisation, sous-payé et parfois même obligé de verser une commission à ses employeurs. On l'utilisera aussi pour commettre des vols de banque, de camions de marchandises... ou pour descendre quelqu'un.

Quant à la méthode qu'utilisent les Dubois pour "protéger" un tavernier, ça commence habituellement par l'envoi de petits "punks" qui viennent faire du chahut dans la taverne (bris de verres et de bouteilles, bagarres avec des clients, etc). Le propriétaire ne met habituellement pas de temps à mettre ces fauteurs de trouble à la porte et c'est à ce moment qu'intervient le gang. "Ça commence, d'expliquer M. Gatién, par des pressions pour qu'on réadmette ces petits "bums" dans l'établissement. Puis on envoie des émissaires qui disent carrément de quoi il s'agit: tu paies si tu ne veux pas avoir du trouble et tu dois engager le personnel désigné par les Dubois et aussi autoriser la vente de drogues. Dans mon cas, de continuer M. Gatién, j'ai essayé de gagner du temps. C'est alors qu'ils m'ont dit que c'était sérieux et que pour m'en convaincre je n'avais qu'à lire les journaux du lendemain."

Dans les journaux du lendemain, on annonçait la mort de Louis Fournier et Robert Beauré, du Café Jean-Lou, qui avaient été tués parce qu'ils avaient refusé la protection des Dubois.

"Après l'incident du Jean-Lou, il s'est écoulé environ deux semaines au cours desquelles les bagarres ont repris dans la taverne. Par-dessus ça, on venait me rendre visite et on me disait: "Tu vois, ton commerce descend, ça va mal..." C'était le contraire, d'affirmer le tavernier. Les affaires allaient bien. Faut dire que j'avais un bon personnel, ce qui est excessivement important dans ce métier. Il faut faire attention aux "pions" de la gang (des barman ou des garçons de table à la solde du gang) qui se font engager et fournissent des renseignements sur le chiffre d'affaires, la clientèle, etc."

Les "grands moyens" Au début de l'année 1972, le gang décide d'utiliser les grands moyens pour faire plier le coriace tavernier qui ne veut toujours pas de la protection des Dubois. Alors qu'il vient de garer sa voiture derrière l'immeuble qu'il habite, avenue des Pins, il est atteint d'une balle de revolver à l'épaule tirée par un type qui est caché dans l'escalier de secours. "J'ai rampé jusqu'à mon appartement et, de la fenêtre du salon, je l'ai aperçu dans la nuit qui semblait me chercher. J'ai réussi à lui sauter dessus et à le désarmer, puis après, je lui ai fait son procès. Il m'a avoué qu'il avait été payé \$300 pour me blesser, pas me tuer, afin de me faire peur. Quelques mois plus tard, on a tiré à travers la porte de la taverne après la fermeture. J'ai eu droit à d'autres visites, mais j'ai toujours refusé de payer."

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

Comment explique-t-il qu'un grand nombre de tenanciers n'aient pas la force de résister au racket de la protection? Quels sont les moyens à prendre pour empêcher ce racket? "Si chaque tenancier qui est approché par un gang allait tout de suite à la police et résistait un peu, ça cesserait probablement. Mais, ajoute M. Gatién, beaucoup de tenanciers n'ont pas confiance en la protection policière. Je dois dire que dans certains cas ils n'ont pas tout à fait tort." En effet, affirme-t-il, "ces gens-là ont réussi à corrompre des policiers et des policiers haut-grades ce qui leur permet d'agir presque librement. Vous verrez bientôt des têtes tomber devant la CECO", annonce-t-il, comme s'il en connaissait beaucoup sur le dossier qu'épluche présentement la commission d'enquête.

COMMISSAIRES

(SUITE DE LA PAGE A 1)

le personnel de la CECO ont travaillé d'arrache-pied pour présenter les deux facettes publiques sur la viande avariée et sur la main-mise de la pègre sur différents quartiers de la ville.

Le juge Dutil, lui aussi exténué par le rythme de travail qu'il a lui-même imposé à l'enquête, aimerait pouvoir passer plus de temps avec sa famille. Depuis qu'il occupe la présidence de la CECO, ce dernier n'a pris qu'une seule journée de vacances.

La famille du juge Dutil réside à Thetford Mines. Celui-ci doit effectuer plusieurs centaines de milles chaque semaine pour retrouver les siens.

Cette démission surprise des trois commissaires qui avaient réussi en quelques mois à redorer le blason de la CECO et aussi à se classer parmi les grandes vedettes de l'actualité au pays compromettant, semble-t-il, l'avenir même de la CECO dans sa forme actuelle.

Même si le mandat de l'enquête a été prolongé jusqu'au mois de mai prochain, il est presque assuré qu'il n'y aura pas d'autres audiences publiques de la Commission.

Pour les enquêteurs du crime organisé, chargés de préparer la prochaine phase de l'enquête — qui devait toucher la pègre juive ou "Kosher Nostra" — cette démission aura sûrement des répercussions importantes.

Le travail accompli par ces trois commissaires avait réussi à redonner confiance aux policiers qui avaient été plutôt "échaudés" par leurs premières expériences avec la CECO, en 1973.

Dans les milieux proches de la CECO, on doute que le gouvernement réussisse à convaincre trois autres commissaires à "s'embarquer dans cette galère" surtout avec l'imprécision de l'avenir même de cette commission d'enquête.

La Cour suprême délibère actuellement et doit décider sous peu si le gouvernement du Québec avait l'autorité légale de constituer une telle commission.

Cependant, advenant que le plus haut tribunal du pays déclare illégale la CECO, le gouvernement fédéral a déjà annoncé son intention de modifier le code criminel afin de permettre aux provinces d'instituer des enquêtes semblables à celle qui a réussi à désorganiser le crime au Québec depuis sa formation, il y a trois ans.

OTTAWA

(SUITE DE LA PAGE A 1)

sera par ailleurs ramené à \$10 millions de moins que cette année.

En annonçant aux Communes ces "réductions" de \$1,6 milliard, le président du Conseil du trésor a d'ailleurs établi la distinction entre les programmes dont les fonds seront effectivement réduits par rapport à ce qui leur était alloué cette année, et ceux dont seulement la croissance sera limitée.

Dans le premier cas, dit-il, le gouvernement réduit ses dépenses de \$446 millions, le reste comptant pour les intentions qui resteront sans suite.

En discutant avec des haut-fonctionnaires du Conseil du trésor, des journalistes ont toutefois appris, hier soir, que les documents préparés à la hâte pour la déclaration d'hier soir comportaient de lourdes erreurs: plus de la moitié des "économies" réalisées au chapitre de la suppression ou de la réduction réelle de certains programmes doit en fait être imputée à la compression de projets futurs de dépenses.

La nuance a ceci d'important qu'elle donne un meilleur éclairage sur la sévérité avec laquelle le gouvernement se serre réellement la ceinture: sur des coupures de \$1,55 milliard, plus de \$1,36 milliard se rapportent à des intentions qui ne seront pas concrétisées, laissant moins de \$200 millions pour les programmes qui

seront soit supprimés soit réduits par rapport à cette année.

En chiffres absolus, le ministère des Transports est le plus lourdement touché par les mesures d'austérité: ses projections de dépenses sont réduites de plus de \$396 millions. Mais ce chiffre influe un montant de \$332 millions représentant le financement direct des chemins de fer du Canadien national, effectué sous forme de garantie de prêts.

Les programmes les plus durement frappés sont plutôt ceux du ministère de la Santé nationale et du Bien-Être (plus de \$230 millions), des Affaires urbaines (\$126 millions) et de l'Énergie (\$117 millions).

Au chapitre des Affaires urbaines, le gouvernement réduit de \$25 millions l'enceinte qui devait être allouée à la Société centrale d'hypothèques et de logements.

Aux Affaires indiennes, des projets d'aménagement de parcs sont reportés à plus tard, de même que des projets dans les services d'éducation dispensés aux populations autochtones.

La lutte à la pollution est aussi victime de coupures budgétaires: l'aide au développement de la technologie pour la lutte à la pollution est réduite de \$2 millions par rapport à cette année, alors que le programme visant à réduire la pollution causée par les installations du gouvernement fédéral recevra \$5 millions de moins qu'à l'heure actuelle.

Quant au ministère des Affaires extérieures, il touchera quelque \$85 mil-

lions de moins que prévu l'an prochain de l'aide extérieure dispensée par chain, dont \$75 millions au seul chapitre Agence canadienne de développement international.

Par ailleurs, plusieurs secteurs de dépenses sortent indemmes de l'offensive fédérale.

Parmi ceux-là, M. Chrétien mentionne les pensions de vieillesse, les transferts fiscaux aux provinces, les transferts aux provinces à l'égard des soins hospitaliers et de l'assurance-maladie ainsi que les paiements à la caisse de l'assurance chômage. Dans ces deux derniers cas, toutefois, il faut dire qu'Ottawa est à mettre au point d'autres projets visant à réduire sa participation.

Quant au ministère de l'expansion économique régionale, il devra réduire ses prévisions de dépenses de \$11,5 millions.

Un millier de fonctionnaires fédéraux seront directement affectés par le programme d'austérité mais, assure le ministre, un programme de recyclage devrait permettre d'éviter la mise à pied à la plupart d'entre eux.

Il y a fort à craindre par contre que Perspectives-jeunesse et la CJC, pour ne nommer que ceux-là, entraînent dans leur chute plusieurs milliers d'emplois.

Là-dessus, M. Chrétien se contente d'espérer que le climat économique créé par le programme fédéral permettra au marché du travail d'absorber bon nombre de ces gens.

FESSE DE JAMBON

MÉRITE

Prêt-à-servir, découenné,
dégraissé, sans jarret
Un bout ou l'autre
lb

\$118

JEUNES DINDONS

CONGELÉS

Canada Catégorie "A"
20 lb et plus
lb

66¢

La CECM a perdu la trace de plus de 600 élèves refusés au secteur anglais

par Mariane FAVREAU

La CECM a perdu la trace de plus de 600 élèves dûment inscrits à cette commission pour septembre et qui se sont pour ainsi dire évaporés, volatilisés, portés par les rous de la loi 22.

Ils étaient parmi les 1,638 élèves qui demandaient à s'inscrire au secteur anglais mais qui avaient échoué aux tests ou qui ne s'y étaient pas présentés. Si on en retrouve effectivement 353 dans les classes françaises et 66 dans les classes anglaises (après vérification ou exemption) et si on admet qu'il y a que quelques drop-out, il en manque toujours 619 dont on ne peut trouver la trace.

On a bien commencé à demander aux familles où étaient leurs enfants, mais les réponses n'ont pas incité

à poursuivre l'enquête. Reste le fichier central du ministère de l'Éducation qui sera complété en janvier et qui donnera sans doute réponse à ces curieuses disparitions.

De plus, 122 familles ont fait appel au ministre. Or 24 des 30 enfants à qui le ministre a permis de fréquenter l'école anglaise ne se retrouvent plus à la CECM de même que 48 des 67 enfants qu'il intégrait au secteur français.

Ces chiffres sont contenus dans un rapport très bien fait sur l'application de la loi 22, cet automne. On y découvre, preuves à l'appui, les lacunes et les trous de cette loi.

Ne serait-ce que le fait, déjà connu depuis quelques mois, qu'environ 5,000 élèves

qui étaient auparavant de langue maternelle autre sont devenus de langue maternelle anglaise, par mesure de sécurité! De 6,976 qu'ils étaient en septembre 1974, ces élèves de langue maternelle anglaise sont maintenant de 11,707... alors que le secteur anglais de la CECM a baissé de 2,300 élèves.

On y apprend également les limites de la véracité d'une feuille d'inscription. Un sondage téléphonique mené auprès des parents de 100 enfants révèle que ces parents ne peuvent s'exprimer en anglais dans 80 pour cent des cas!

Or, la fiche d'inscription indiquait que la langue parlée à la maison était l'anglais! D'ailleurs en compilant les fiches d'inscription, les services se sont aperçus que dans quelques écoles toutes

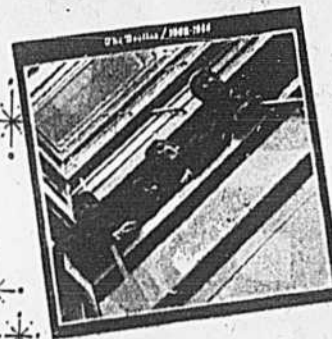
les fiches indiquaient l'anglais comme langue parlée à la maison. Ce qui pouvait permettre une exemption aux tests.

On a également constaté la difficulté d'interpréter correctement l'article qui parle de "la connaissance suffisante de la langue". Devant ces difficultés et d'autres, la CECM a adopté hier toutes une série de résolutions qu'elle transmet au ministre de l'Éducation et dont voici les principales:

— vérification obligatoire de la connaissance suffisante de l'anglais pour tout élève qui ne fréquente pas déjà une classe anglaise et qui veut s'y inscrire;

— que toutes les demandes d'inscriptions aux écoles anglaises soient centralisées et que la vérification linguistique se fasse par le ministère.

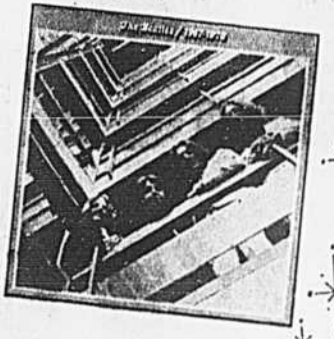
CORRECTION



The Beatles 1962-1966
The Beatles 1967-1970

AU CHOIX

849 chacun



MAGASINS A RAYONS



BROSSARD
Place Portobello
KIRKLAND
Place St-Charles
LA SALLE
Centre Le Cavalier

LAVAL
Centre Laval
LONGUEVILLE
Centre Centreville
ST-JEAN
Galerie Richelieu

ST-LEONARD
Centre Longueville
ST-LAURENT
Centre Le Bazar
VALLEYFIELD
Centre Valleyfield

REPENTIGNY
Les Galeries
Rive Nord
ROSEMERE
Place Rosemere

HEURES D'AFFAIRES: Ouverts du lundi au samedi jusqu'à 21 heures, du 11 au 23 décembre inclusivement.

SI VOUS ÊTES UN LÈVE-TÔT

Pourquoi ne venez-vous pas vous joindre à nos séances de la Y M C A qui ont lieu avant le début de votre journée de travail

Les locaux ouvrent à 6h 30 a.m. Il y a une classe de conditionnement physique pour les lève-tôt 7 h a.m.

Pour en savoir plus, appelez-nous.



Centre d'inscription
YMCA CENTRE-VILLE
1441, rue Drummond,
Tél.: 849-5331, postes 711 et 712
Heures de bureau:
Semaine: 9-9; Samedi: 9-5

POUR UN WEEKEND PHOTO RÉUSSI



Fujicolor pour épreuve couleur... Fujichrome pour diapositive. En cartouche 126 et formats courants.

Fuji Film améliore la performance de votre caméra



EN VENTE OÙ SE TROUVE LE MEILLEUR

LA FAÇON MODERNE D'OBTENIR UN SALAIRE SUPÉRIEUR

Il y a un avenir merveilleux qui vous attend. Vous pouvez obtenir les qualités requises. L'âge n'est pas un obstacle. Selon vos besoins, nous avons des classes du jour et du soir. Le coût est étonnamment bas! Qualifiez-vous en prenant une fraction du temps requis par des méthodes de sténographie à signes et symboles ou des systèmes de machine difficiles. Les employeurs accueillent nos diplômées. Plusieurs entreprises les préfèrent. Joignez-vous aux milliers de secrétaires Speedwriting qui détiennent les meilleurs postes... font plus d'argent... et vivent une vie plus excitante et plus complète.

Speedwriting

- Plus rapide à apprendre
- Plus facile à retenir
- Plus facile à écrire



COURS DÉBUTANT
12 JANVIER



COLLÈGE LASALLE
2015 Drummond — 842-3823
Montreal 107, Québec
Venez, appelez ou écrivez pour de plus amples détails

Sears

DÈS 9 A.M.
PREMIER ARRIVÉ
PREMIER SERVI
QUANTITÉS LIMITÉES
MAGASINAGE EN PERSONNE SEULEMENT

Coordonnés "Junior"

Pantalons, jupes, maillots. Couleurs bleu pâle. vert. 5-17

Rég. 14.99 - 19.99
799 - 1099 ch.

Modes adolescentes, rayon 19

Patins "Bauer" pour hommes et garçons

En nylon et cuir. 11-13, 1-5, 6-11, 16360-1-2.

Rég. 37.98 - 44.98
2999 - 3499 paire

Sport, rayon 6

Pulls à col roulé pour dames

En maille d'acrylique. Laver à la machine. Couleurs argenté, or et noir. P. G.1529.

Rég. \$14

899 ch.

Vêtements sport pour dames, rayon 7



Jupes longues avec maillot

Jupes-couleurs violet/noir, rouge/noir. Blouses-couleurs violet, rouge. 10-16.

Rég. \$16 - \$26.

1099 - 1749 ch.

Vêtements sport pour dames, rayon 7

Complets pour hommes

Styles safari et chemisier. Couleurs variées. 36-44.

Spécial **3999** ch.

Vêtements pour hommes, rayon 45

Coussins en velours

Devant à motif floral, décorés de glands. 20149.

Rég. 8.99

599 ch.

Tentures, rayon 24

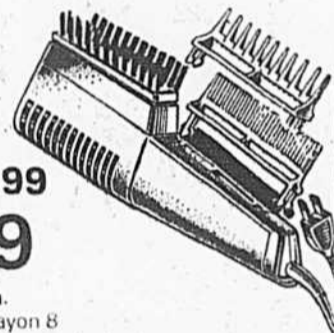
Séchoir à main

Comprend: brosse et peigne. 59249.

Rég. 14.99

999 ch.

Cosmétiques, rayon 8



Chandails pour dames

En Orlon* Manches longues avec encolure en V, encolure ras du cou, cardigan avec ceinture, veste sans manches. Couleurs et tailles variées. *Acrylique.

Rég. \$9 - \$17

599 - 1149 ch.

Vêtements pour dames, rayon 19

Blouses en dentelle

Couleur blanc, tailles variées.

Rég. \$11 - \$24.

849 - 1599 ch.

Vêtements sport pour dames, rayon 7

Sandales d'aspect suède pour dames

Talon compensé 3/4", semelle plate-forme de 1". Brun pâle seulement. 6-9. 41324.

Rég. 19.98 **1199** paire

Chaussures, rayon 54

Bottes en cuir pour hommes

Semelle et talon en composition 7-10 1/2. 63365.

Rég. 27.99 **1799** paire

Bottes, rayon-67

Jetés en mohair

En acrylique/nylon. Couleurs brun, or, rouge. Laver à la main. 65017.

Rég. 19.99 **1499** ch.

Draps, rayon 96

Lecteurs à cassette

Voyant lumineux, contrôles coulissants, volume, tonalité équilibrée. 26701.

Rég. 44.98 **2498** ch.

Accessoires d'auto, rayon 28

Patins "Bauer" pour filles et dames

Patins de fantasia en nylon. 11-3, 4-8, 16551-2.

Rég. 39.98 - 44.98
3199 - 3499 paire

Sports, rayon 6

Parkas pour hommes

Pratiques pour le sport ou le travail. Ton olive, 38-44.

Spécial **1499** ch.

Vêtements pour hommes, rayon 51

Pantalons pour hommes

100% polyester, double maille. Ton uni ou quadrillé. Couleurs variées. 30-40.

Rég. 27.98 **1699** paire

Vêtements pour hommes, rayon 41

Blazers pour hommes

100% polyester. Fente au dos. Couleurs marine, brun. 38-44.

Spécial **2999** ch.

Vêtements pour hommes, rayon 45

Gilets pour hommes

100% laine Shetland. Encolure en V, au cou ou à col roulé. Couleurs variées. P-TG.

Rég. 13.98

799 ch.

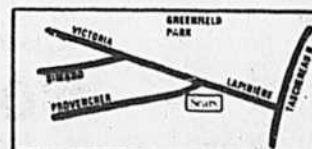
Vêtements pour hommes, rayon 33



Simpsons-Sears Ltd.



PLACE VERTU
VILLE ST-LAURENT
3055, CÔTE-VERTU



MAIL CHAMPLAIN
BROSSARD
1655, PROVENCHER

L'aide des aides du Père Noël



Pour vous aider à réserver un accueil savoureux à votre visite des Fêtes, choisissez les bouteilles portant l'étiquette marquée "Occasion de choix" – 40 onces de Coca-Cola et 28 onces de Sprite. C'est la façon la plus économique de faire provision de Coke et de Sprite.

Coke et Sprite au prix particulièrement avantageux de:

Bouteilles de 40 onces de Coca-Cola

2/99[¢]*

RÉUTILISABLES *PLUS CONSIGNE

29[¢]*

RÉUTILISABLES *PLUS CONSIGNE

Bouteille de 28 onces de Sprite

En vente chez les détaillants participants de la région desservie par:

Coca-Cola Ltée - Montréal

Coca-Cola et Coke sont des marques déposées qui identifient le produit de Coca-Cola Ltée seulement. Sprite est également une marque déposée de Coca-Cola Ltée.

Les points saillants

OTTAWA (PC) — Voici les points saillants des coupures des dépenses fédérales présentées par le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien.

— Réduction de \$1,5 milliard du montant prévu pour le budget des dépenses 1976-77.

— De cette somme, presque \$150 millions proviennent de réductions ou de l'élimination de programmes, le reste étant attribuable à une modération du taux de croissance.

— Quelque 100,000 emplois seront affectés: les employés permanents touchés seront dans la mesure du possible réintégrés dans la fonction publique.

— Annulation pour un an de l'indexation des allocations familiales, pour une économie de \$200 millions.

— Élimination pour l'été 1976 du programme Perspective - jeunesse, équivalant à \$36 millions.

— Restriction du programme d'Initiatives locales aux régions à fort taux de chômage, \$35 millions.

— Réduction de \$75 millions de l'aide extérieure.

— Abolition d'Information-Canada, une économie de \$6 millions.

— Élimination de la Compagnie des jeunes Canadiens, \$6 millions.

— Réduction de la subvention au service des passagers du chemin de fer transcontinental, \$10 millions.

— Élimination de la subvention pour le transport pour certaines marchandises dans les provinces maritimes, \$16 millions.

— Réduction de la part fédérale à l'assurance-récolte, \$10 millions.

— Limitation dans l'introduction et l'expansion des installations des services postaux, \$10 millions.

— Gel au niveau de 1975-76 de l'expansion économique régionale, \$11,6 millions.

— Réduction générale de l'expansion à Radio-Canada, \$15 millions.

— Coupures dans un certain nombre de programmes du ministère de l'Industrie et du Commerce.

— Jusqu'en avril 1977, gel des salaires des hauts fonctionnaires dont le salaire est de \$27,500 et plus.

— Gel pour un an des salaires des membres du Sénat et des Communes.

— Gel en 1976-77 des salaires des juges de la Cour suprême, de la Cour fédérale, ainsi que des cours supérieures des provinces.

\$10 de plus pour un revenu brut de \$35,000 Ottawa: surtaxe temporaire de 10% sur les revenus imposables qui sont supérieurs à \$30,000

par Marcel PEPIN
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Dans le cadre de sa démarche générale pour convaincre le public que tous les citoyens devront subir les contrecoups de la politique anti-inflationniste d'Ottawa, y compris les plus riches, le gouvernement a décrété hier une surtaxe de 10 pour cent sur la tranche de revenu imposable qui dépasse \$30,000.

Ainsi, un contribuable qui gagne un salaire brut de \$45,000 devra verser des impôts sur \$40,320, s'il est marié et a deux enfants à charge. L'impôt fédéral avant surtaxe atteint \$11,957. De cette somme, on déduit \$8,000, franchise qui s'applique aux premiers \$30,000. Ce contribuable déboursera donc la somme additionnelle de \$396, soit 10 pour cent de l'excédent, qui atteint dans ce cas \$3,957. Le contri-

bué dont le revenu brut atteint \$35,000 ne déboursera par contre que \$10 de plus.

Il s'agit d'un impôt temporaire d'une durée d'un an, qui ne touche pas les recettes des provinces mais uniquement celles du trésor fédéral. La nouvelle taxe rapportera environ \$115 millions qui seront versés par les 170,000 contribuables les mieux payés au pays.

En annonçant cette nouvelle taxe, le ministre des Finances, M. Donald Macdonald a souligné qu'il a hésité à surcharger les contribuables à revenus élevés pour ne pas limiter chez eux l'esprit d'initiative. A la réflexion, cependant, il a jugé que ces gens étaient davantage en mesure de faire un effort additionnel que toute autre catégorie de contribuables.

Le ministre a aussi invoqué un autre avantage à cette mesure:

bien que modeste, la somme de \$115 millions réduira d'autant les besoins en trésorerie du gouvernement, dit-il, ce qui permettra d'emprunter un peu moins, permettant ainsi au marché des capitaux de respirer plus librement. "C'est une autre manière de diminuer les pressions inflationnistes", dit-il.

C'est la solution qu'a retenue M. Macdonald pour contrôler d'un peu plus près les revenus des professionnels à leur compte. Plusieurs provinces avaient suggéré, lors de récentes conférences fédérales-provinciales, l'adoption d'une telle surtaxe. "A notre avis, a commenté M. Macdonald, il ne serait pas juste d'appliquer ce traitement au seul groupe des professionnels. Nous en sommes donc venus à la conclusion qu'une surtaxe devait être imposée à tous ceux dont le revenu se situe à la limite supé-

rieure de l'échelle, qu'ils soient professionnels, hommes d'affaires ou fonctionnaires, chefs d'entreprise, hauts fonctionnaires ou salariés."

Cette surtaxe s'ajoute à la règle générale interdisant des augmentations de salaire dépassant \$2,400 par année. En outre, en décrétant cette taxe, le gouvernement pénalise financièrement davantage les ministres et sénateurs de même que les hauts fonctionnaires, puisqu'en plus du déboursé additionnel causé par la surtaxe, ces personnes voient leur salaire gelé en 1976. Leur revenu net sera donc inférieur à celui de 1975.

Le ministre a convenu en Chambre, cependant, que ce sont surtout les contribuables à revenu moyen qui font les frais du programme anti-inflationniste, même si les plus hauts salariés se verront forcés de déboursé davantage au fisc.

Une nouvelle politique du gouvernement Trudeau

par Marcel PEPIN
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — S'adressant pour la deuxième fois en deux mois directement au public par le truchement de la télévision, le Premier ministre Pierre Elliott Trudeau a évoqué hier soir, en complément au programme anti-inflationniste, une nouvelle politique gouvernementale touchant la gestion de l'économie, l'exploitation des ressources, la conduite des relations patronales-ouvrières et le partage des richesses.

Promettant de revenir sur ces sujets au cours des mois à venir, annonçant par là son intention d'utiliser davantage la télévision pour exposer son programme, M. Trudeau a cependant laissé son auditoire sur son appétit, abordant plutôt le thème général de lutte à l'inflation.

On sait cependant que le cabinet a examiné plusieurs livres blancs préparés par des équipes d'experts et des comités du cabinet sur les grands thèmes de la vie politique, économique et sociale des Canadiens. De ces documents ressort une nouvelle politique que le premier ministre a choisi de livrer à la pièce, semble-t-il, au cours des mois d'hiver.

Hier, il s'est contenté de répéter, dans le but évident de lui donner un plus fort impact, la liste des compressions budgétaires que le président du Conseil du trésor, M. Jean Chrétien, venait de livrer aux députés.

Se disant satisfait de la marche du programme anti-inflation lancé le 13 octobre dernier, M. Trudeau a ni évoqué la réticence des centrales syndicales ni les objections de certaines provinces à l'ensemble ou à des points particuliers du programme.

Il a choisi de traiter longuement de l'importance des réductions budgétaires envisagées, soulignant à maintes reprises que la lutte contre l'inflation devait dépasser la zone gouvernementale pour s'étendre à tous les secteurs de l'activité éco-

nomique et à toutes les couches de la société.

Affirmant que le programme est vraiment lancé, que la Commission anti-inflation a déjà accompli une besogne qu'il juge importante, notamment en rendant plusieurs décisions touchant les contrats collectifs, il a promis une fois de plus que le gouvernement surveillerait tout retard à la montée des prix que les hausses excessives de salaire.

Avertissant le public que la lutte à l'inflation constitue une entreprise à long terme, M. Trudeau a précisé que les réductions budgétaires annoncées hier auraient un caractère permanent et que d'autres interventions de ce genre pourraient suivre l'an prochain.

L'intervention du premier ministre s'inscrivait hier dans le cadre d'une vaste offensive pour rappeler que le programme anti-inflation demeure toujours la principale priorité des autorités fédérales. Au cours de la même journée en effet, le ministre des Finances décrétait une surtaxe frappant les 170,000 plus gros contribuables et déposait les règlements complétant la loi anti-inflation. En même temps, M. Jean Chrétien déposait un programme révisé de dépenses et le Premier ministre s'adressait directement au pays.

Selon M. Trudeau, il y a un consensus au pays présentement touchant les dépenses gouvernementales: le public veut les réduire, estimant que les impôts nécessaires pour financer des projets gouvernementaux sans cesse plus coûteux constituent un prélèvement intolérable.

C'est pourquoi, sans le dire ouvertement, il a invité les autres gouvernements à imiter le geste fédéral. Chaque fois qu'il a été question de dépenses gouvernementales, en effet, M. Trudeau ne parlait pas de son gouvernement mais des gouvernements au Canada en général.

Bien qu'il ait répété que le gouvernement se préoccupe activement de lutter aussi contre le chômage, la plupart des importantes réductions budgétaires annoncées hier



frappent les zones atteintes de chômage ou les groupes plus exposés que d'autres au chômage, comme les jeunes, par exemple. Les partis d'opposition n'ont pas tardé d'ailleurs à souligner cette apparente contradiction dans le programme fédéral.

M. Trudeau a fait remarquer que les députés et sénateurs libéraux avaient donné leur accord au gel des salaires des parlementaires en 1976 et exprimé le souhait que les autres partis politiques endossent eux aussi cette mesure.

De son côté, le Premier ministre a révélé qu'il réduirait de 10 pour cent le personnel de son bureau, invitait par là même les autres ministères et agences gouvernementales à imiter son geste.

Cependant, M. Jean Chrétien a tout au plus promis que la croissance globale de la fonction publique ne dépasserait pas 1,5 pour cent, mais il a repoussé l'idée d'un gel et à plus forte raison d'une réduction des effectifs.

Sur l'ampleur des coupures L'opposition est très sceptique

OTTAWA (PC) — C'est avec énormément de scepticisme que les trois partis de l'opposition ont accueilli, hier soir, l'annonce par le gouvernement de coupures de près de \$1,5 milliard dans le prochain budget fédéral.

Le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, a mis en doute l'ampleur réelle de ces coupures, affirmant que de nombreux secteurs touchés par ces restrictions de dépenses ne faisaient même pas partie du champ des crédits budgétaires.

Pour M. Stanfield, les Canadiens paient aujourd'hui le prix de l'indexation et de l'incompétence du gouvernement en matière économique, à qui il a reproché de s'être contenté de réagir au jour le jour à la dégradation de la situation économique, sans jamais prendre les devants alors qu'il en était encore temps.

Le chef de l'opposition considère que le président du Conseil du trésor, M. Jean Chrétien, a tout sim-

plement hérité de la tâche ingrate de "réparer les pots cassés" par le premier ministre et le ministre des Finances, M. Donald Macdonald.

Le gouvernement, a poursuivi M. Stanfield, combat l'inflation sur le dos des démunis en gelant, par exemple, l'indexation des allocations familiales.

Enchaînant sur ce point, le leader néo-démocrate, M. Ed Broadbent, a rappelé que lors de la dernière campagne électorale, M. Trudeau avait donné à la population l'assurance que les programmes sociaux seraient les derniers touchés par une réduction des dépenses gouvernementales.

Or, soulève M. Broadbent, c'est avec un "cynisme politique" sans précédent que le premier ministre a annoncé une série de coupures dans des programmes tels que les allocations familiales, l'aide aux régions économiquement défavorisées, les subventions aux pêcheurs, etc.

Comme solution de rechange, il a proposé que le gouvernement aug-

mente ses dépenses dans le secteur de l'habitation, élimine les subventions et les concessions fiscales consenties aux entreprises, taxe à 100 p. cent toute augmentation de salaire accordée aux contribuables gagnant plus de \$24,000 par année et baisse les prix du pétrole canadien.

Enfin le porte-parole du Crédit social, M. Gilbert Rondeau, député de Shefford, s'est porté à la défense des enfants qui seront, selon lui, les "victimes innocentes" des économies que veut réaliser le gouvernement.

"Tant que le gouvernement continuera d'être conseillé par une bande d'économistes charlatans, a dit M. Rondeau, le pays continuera d'être en proie à l'inflation."

"Et les premières victimes de l'inflation, ce sont toujours les plus démunis. Cette fois-ci, on n'a pas hésité à punir les plus innocentes de ces victimes, les enfants, en gelant l'indexation des allocations familiales."

FRAPPER

(SUITE DE LA PAGE A 1)

la défensive pour justifier l'utilisation des fonds publics par Perspectives-jeunesse, Projets initiatives locales ou la Compagnie des jeunes Canadiens. Le programme généreux d'échanges d'étudiants a souvent aussi été mis en cause depuis quelques années.

Par ailleurs, la décision du gouvernement de suspendre pendant un an l'indexation des allocations familiales laisse supposer que le principe général de l'indexation est en cours de révision. Il ne fait pas de doute en tout cas que la réaction publique à cette décision sera soigneusement examinée. Si d'ailleurs, elle n'est que mollement négative, le ministre des Finances pourra être tenté d'étendre la suspension du principe de l'indexation à d'autres programmes coûteux, comme les pensions de vieillesse, par exemple. Si, par contre, ce geste suscite un tollé, surtout dans

les milieux modestes, le gouvernement s'empressera de remettre le principe en vigueur dans 12 mois.

Des réductions faibles

Si on oublie un moment l'aspect spectaculaire de certaines décisions budgétaires, comme par exemple le gel des traitements des députés et sénateurs, force est de conclure que le gouvernement a encore beaucoup de travail à accomplir pour contenir ses dépenses. L'ensemble des réductions annoncées par le premier ministre et le président du Conseil du trésor ne constituent qu'une petite parcelle du budget global des dépenses. De plus, la plupart des réductions ne touchent pas des programmes en cours mais des projets de dépenses qui sont tout simplement retardés, annulés ou réduits.

On ne connaît vraiment l'importance de l'effort du gouvernement que lors de la publication du budget global des dépenses en février. Mais on sait déjà que ce budget sera beaucoup plus considé-

table que celui de l'année en cours, en dépit de l'annonce d'importantes réductions.

Même s'il rogne les dépenses de fonctionnement et abolit carrément certains programmes, le gouvernement n'ose pas encore toucher à ses gros postes de dépenses, notamment en sécurité sociale. Une véritable politique de contrainte budgétaire forcerait non seulement Ottawa mais également les provinces à repenser les coûteux déboursés en santé et bien-être, formation de la main-d'oeuvre et assurance-chômage, où les déboursés sont statutaires. Non seulement cette opération est-elle plus douloureuse politiquement mais elle implique la révision d'une philosophie bien ancrée dans les moeurs, à savoir que l'État est le dispensateur normal des services sociaux toujours plus généraux.

Une réduction, même symbolique, du budget militaire aurait par contre assuré une meilleure crédibilité à l'opération de relations publiques que relance le gouvernement.

Les règlements interdisent de hausser les prix plus d'une fois tous les trois mois

OTTAWA (PC) — Une entreprise ne devra pas augmenter plus d'une fois par période de 90 jours le prix d'un produit, dans les cas où elle n'agit pas comme distributeur, à moins qu'elle puisse justifier une telle augmentation en raison d'une majoration des coûts de production.

C'est là l'une des dispositions contenues dans les règlements régissant le programme de lutte contre l'inflation qui vient compléter la loi C-73, rendus publics hier soir aux Communes par le ministre des Finances, M. Donald Macdonald.

Le document de 63 pages, préparé par la commission de lutte contre l'inflation, reprend les grandes lignes de la loi C-73 en y ajoutant des précisions d'ordre technique divisées en quatre parties: prix et marges bénéficiaires, honoraires et revenus professionnels, dividendes et rémunération.

Les règlements ne s'appliquent

toutefois pas aux catégories suivantes:

- a) la vente de poissons et de produits dérivés non transformés et la vente de produits agricoles non transformés, par leur producteur initial;
- b) le prix au puits du pétrole brut et du gaz naturel;
- c) la location d'immeubles;
- d) les activités d'une entreprise exploitée à l'étranger;
- e) les ventes soumises à un prélèvement anti-inflation;
- f) les contrats obtenus à la suite de soumissions par des entreprises de construction avant moins de 500 employés.

Au chapitre du contrôle des revenus et honoraires des professionnels, les règlements établissent que sont touchés par cette mesure les architectes, experts-conseil en affaires, chiropraticiens, dentistes, ingénieurs, avocats et notaires, médecins et chirurgiens, optométristes,

comptables publics et vétérinaires. Ainsi, ces professionnels dont les honoraires sont calculés sur la base d'un pourcentage sont réputés s'être conformés au règlement lorsqu'ils ont diminué le taux des honoraires en vigueur le 14 octobre 1975 d'un pour cent pour chaque trimestre du programme anti-inflationniste.

Le montant d'amélioration du revenu est déterminé en multipliant le nombre d'associés ou d'actionnaires de la firme par \$2,400, le taux maximum d'augmentation du revenu par année permis par la loi C-73.

Par ailleurs, l'augmentation des dividendes des sociétés sera limitée et ne devra pas dépasser 25 pour cent de leurs gains, quand le premier exercice financier a pris fin après le 13 octobre 1975 pour une nouvelle compagnie et, dans les autres cas, pour le dernier exercice financier terminé avant le 14 octobre

1975. Ces dispositions s'appliquent à une société dont les actions sont cotées en bourse au Canada ou à l'étranger, à une société ou groupe de sociétés affiliées qui employait au moins 500 personnes au Canada le 14 octobre 1975 ou à une date ultérieure, à une société qui exerce ses activités dans l'industrie de la construction et employait au moins 20 personnes le 14 octobre 1975 et à une société qui offre des services professionnels.

En ce qui concerne l'augmentation de salaire des particuliers, elle ne devrait pas dépasser 12 p. cent pour la première année d'application du programme anti-inflation commençant le 14 octobre 1975.

Les règlements du programme anti-inflation s'appliqueront aux groupes particuliers suivants:

- a) les entreprises ou groupes d'entreprises affiliées dépassant 500 employés;
- b) les entreprises dont les em-

ployés négocient par branche industrielle;

c) les entreprises de l'industrie de la construction ayant plus de 20 employés;

d) les ministères, sociétés et organismes fédéraux;

e) les gouvernements provinciaux et les institutions municipales;

f) les personnes ou les entreprises qui exercent à titre professionnel.

Ainsi donc, pour tous ces organismes et groupements, les augmentations de salaire des employés ne dépasseront pas 12 p. cent par année et les prix des produits ne seront pas augmentés plus d'une fois par trois mois, sauf si des majorations de coûts de production peuvent justifier une hausse prémat-

ture. Par ailleurs, à compter du 14 octobre 1975, les recettes à l'exportation, qui dépassent les limites éta-

blies par le programme, seraient assujetties aux lignes directrices anti-inflation et dont les ventes dépassent le moins élevé des montants suivants: 10 p.c. des ventes totales de l'année en cause ou \$5 millions.

Au cas où les ventes à l'exportation de ces entreprises pendant l'année en cause seraient inférieures au montant limite, elles pourraient toutefois choisir d'être assujetties au prélèvement à l'exportation.

Ce dernier s'appliquerait également aux succursales canadiennes d'entreprises étrangères qui sont assujetties à l'application des indicateurs anti-inflation en matière de prix et de marges bénéficiaires.

Le prélèvement serait établi de la façon suivante, prenant comme base \$1000 d'exportation: \$100, moins 10 p.c. pour la partie non recouvrable, c'est-à-dire un recouvrement possible de \$90.

en bref

Un conseil de la magistrature

QUEBEC (PC) — Dès le début de la prochaine session, le gouvernement Bourassa déposera un projet de loi visant à modifier l'organisation judiciaire du Québec.

C'est ce qu'a annoncé hier le vice-premier ministre et ministre de la Justice, M. Gérard-D. Lévesque, en précisant que ce projet de législation créera également un Conseil de la magistrature ayant entre autres objectifs ceux d'améliorer le processus de nomination des juges et d'instituer un mécanisme de contrôle de la déontologie judiciaire.

Cette reorganisation, qui s'inspire selon M. Lévesque, des recommandations du livre blanc sur la justice contemporaine, devra également prévoir une juste rémunération pour les membres de la magistrature, rémunération qui tiendrait compte de celle accordée à leurs homologues des cours de comtés des autres provinces et qui leur accorderait un régime de retraite et d'assurance sociale plus adéquat.

Nouveau-Québec: 100 accusations, d'autres à venir

QUEBEC — La magistrature perquisition qui avait été effectuée par la Sûreté du Québec au Nouveau-Québec a déjà donné lieu à plus d'une centaine d'accusations, dont une dizaine contre deux fonctionnaires.

L'enquête sur cette affaire encore mystérieuse devrait durer "encore quelques mois" et d'autres plaintes seront portées, a indiqué hier le solliciteur général, M. Fernand Lalonde, dans une réponse écrite à une question du chef unioniste Maurice Bellemare.

Toutefois, M. Lalonde se révèle aussi silencieux sur ce dossier que sur celui de la Société des alcools et il écrit qu'il ne serait pas d'intérêt public que les rapports d'enquêtes policières soient publiés.

M. Lalonde se contente de spécifier que ce sont des accusations de fraude et de vol qui ont été portées contre deux fonctionnaires du ministère des Richesses naturelles. Une centaine d'accusations de fraude, de vol et de faux ont été portées contre certaines personnes ayant des relations d'affaires avec le ministère des Richesses naturelles.

Gilles Laporte: \$77,000 en 1974

QUEBEC — Le sous-ministre du Travail, M. Gilles Laporte, qui avait été engagé sur une base d'honoraires comme conseiller du ministre du Travail en 1974, a gagné cette année-là la somme de \$77,052,50.

C'est en effet la réponse écrite qu'a fournie hier le ministre Jean Coutu au député Maurice Bellemare, en réponse à une question que le chef unioniste avait inscrite au feuillet de l'Assemblée nationale le 20 mars dernier.

Dans sa réponse, M. Coutu précise cependant que son ancien conseiller avait lui-même assumé ses frais de séjour et ses déplacements à même les honoraires qui lui furent payés pour cette période.

La dinde de Noël: revenu imposable

Le ministère du Revenu a avisé une entreprise ontarienne que la traditionnelle dinde de Noël qu'elle distribuait à ses employés était considérée comme un revenu imposable.

Les vérificateurs se sont en effet aperçus que la compagnie Sprinrite Yarns and Dyers, de Listowel, donnait depuis 22 ans des dindes à ses 350 employés mais qu'elle n'incluait pas la valeur de ce don dans les revenus imposables de ces derniers.

Les employés, outrés de ce que le gouvernement veuille les forcer à payer l'impôt sur un cadeau, songent à le refuser à l'avenir, même si la dinde ainsi taxée ne leur revient qu'à 15 cents la livre.

Le français dans le seul ciel d'ici

Le ministre des Transports, M. Otto Lang, a fait savoir que le gouvernement n'envisageait pas d'instituer le bilinguisme dans le contrôle du trafic aérien ailleurs qu'au Québec.

Répondant aux Communes à une interpellation du député conservateur Benno Friesen, le ministre a souligné que la question d'une extension possible du bilinguisme était extrêmement complexe, en raison de la difficulté qu'il y aurait à se procurer le personnel requis. En conséquence, a-t-il dit, le gouvernement ne se propose pas d'agir en ce sens.

La lutte contre l'inflation

L'inflation est notre plus grave problème. Par conséquent, lutter contre l'inflation est présentement notre plus importante responsabilité.

Les méfaits de l'inflation sont péniblement évidents. Les familles ont plus de peine à boucler leur budget. Les personnes à revenus fixes voient leur pouvoir d'achat réduit chaque jour. La hausse alarmante de nos coûts de production rend nos produits moins compétitifs sur les marchés, domestique et étrangers. La réconciliation des intérêts devient plus difficile encore

entre syndicats et patrons.

Les mesures anti-inflationnistes, récemment adoptées par le Parlement, ont pour but de corriger cette situation néfaste.

La loi anti-inflation établit des "indicateurs" et des "règlements" qui, dans leur ensemble, favoriseront l'avènement d'un contexte économique viable et juste. Nous pouvons maintenant lancer une offensive contre l'inflation à l'échelle nationale, pour le bien-être du Canada et de chacun de ses citoyens.

Ce n'est pas compliqué

La façon de procéder

Tous les Canadiens doivent se conformer volontairement aux "indicateurs" de la lutte contre l'inflation, lesquels imposent des limites sévères à la hausse des prix, des marges de profit, des salaires, des dividendes, des honoraires, etc.

Pour certains, ces "indicateurs", transposés dans ses "règlements", ont force de loi. Toute violation consciente entraînera des sanctions. Ces règlements s'appliquent à cinq groupes:

1. Les entreprises dépassant 500 employés.
2. Les entreprises de construction qui ont plus de 20 employés.
3. Le gouvernement fédéral.
4. Les gouvernements provinciaux et les organismes municipaux.
5. Les "professionnels".

La Commission de Lutte contre l'Inflation appliquera ces règlements d'une manière ferme et juste à tous les groupes visés par la loi. Le Gouvernement du Canada se conformera à ces règlements et s'est engagé à réduire considérablement l'augmentation de ses dépenses.

Contrôle des prix

Plusieurs règles s'attaquent particulièrement au contrôle des prix de nombreux articles de nécessité et d'usage quotidiens. Plus d'une centaine des principales entreprises canadiennes, fabriquant plus de 2,000 articles différents, devront informer la Commission de Lutte contre l'Inflation, 30 jours à l'avance, de toutes hausses importantes des prix de ces produits. Ces entreprises, comme d'ailleurs toutes les autres qui sont soumises à l'application de la loi, ne peuvent hausser leurs prix que pour compenser strictement l'augmentation de leurs dépenses normales allouées par les règlements. Certaines dépenses seront spécifiquement exclues. Toute économie due à l'accroissement ordinaire de la productivité sera passée aux consommateurs.

La Commission aura aussi recours au contrôle des "marges bénéficiaires" pour limiter la hausse des prix. Comme certaines entreprises ne peuvent établir avec exactitude les coûts de fabrication de chaque article ou groupe de produits, elles devront déterminer le prix de leurs produits de manière telle que leur marge de bénéfices de production totale ne soit pas supérieure à 95% des bénéfices moyens réalisés au cours des cinq dernières années. Ce règlement contribuera évidemment à limiter la hausse de leurs prix à un minimum. Il donnera même lieu à une baisse des prix aux consommateurs si les profits des années antérieures étaient élevés ou si les dépenses de ces entreprises diminuent.

Contrôle des traitements et salaires

Comme les hausses de prix seront limitées par la loi, il est juste d'imposer aussi un contrôle des traitements et salaires, surtout pour ceux qui ont plus de pouvoir de négocier ou d'imposer leur volonté que leurs concitoyens. Les règlements limitent les augmentations de revenus à une moyenne de 10%. Cependant, si au cours des dernières années, un groupe d'employés a bénéficié d'augmentations de revenus inférieures à la moyenne admise, cette limite pourra aller jusqu'à 12%. Elle sera réduite à 8% pour les groupes qui ont bénéficié de hausses au-dessus de la moyenne. Pour tous les groupes, l'augmentation moyenne la plus élevée sera de \$2,400.

Tout travailleur pourra négocier une augmentation minimum de \$600, par an, ou une augmentation portant son salaire à \$3,50 l'heure.

Dans l'ensemble l'augmentation moyenne des revenus dépassera la hausse des prix permise. Le pouvoir d'achat de chacun sera au moins maintenu et règle générale accru.

Qu'est-ce que chacun de vous peut faire?

Vous pouvez tous lutter contre l'inflation et vous protéger contre les hausses de prix de maintes façons. Pour commencer, surveillez les changements de prix. Si vous désapprouvez une augmentation du prix de tel ou tel produit, une excellente façon de protester est d'acheter ailleurs ou autre chose, si possible! Si vous pensez qu'une augmentation de prix n'est pas conforme aux règlements, posez des questions au marchand, renseignez-vous auprès du fabriquant de la cuisinière, du costume, de la voiture ou des chaussures en cause. Si vous n'êtes toujours pas satisfait des réponses obtenues, soumettez le problème à la Commission de Lutte contre l'Inflation. Un des rôles de la Commission consiste à vous aider dans votre lutte contre les hausses de prix injustifiées.

Ce genre de collaboration, ainsi que l'observance personnelle des règlements quand ils s'appliquent à vous, assureront le succès rapide de la campagne contre l'inflation.

Les richesses et les ressources du Canada ne sont pas illimitées. Il faut en tirer tous les avantages possibles en accroissant notre production et notre productivité. Il faut vivre aussi selon nos moyens, individuellement et collectivement, si nous voulons vaincre l'inflation. Un tel comportement sera plus utile encore que la loi elle-même.

Qu'est-ce que la Commission de Lutte contre l'Inflation et comment s'en servir?

La Commission a deux rôles importants à jouer dans le cadre de l'offensive contre l'inflation. Elle est d'abord l'instrument principal de mise en vigueur des mesures anti-inflationnistes. Elle surveille de très près les prix, les marges bénéficiaires, les dividendes, les ententes salariales et les revenus de toutes sortes. Elle voit à ce que les règlements soient observés.

La Commission de Lutte contre l'Inflation maintient aussi le contact avec vous. Elle répond à vos questions; elle écoute vos revendications et vos suggestions. Si vous jugez que les règlements ont été enfreints, par exemple lors d'une hausse de prix qui vous a touché personnellement et pour laquelle vous ne recevez pas de justification, veuillez en informer la Commission en écrivant à

Le Président
Commission de Lutte contre l'Inflation
Boîte postale 1750,
Succursale B
Ottawa, Ontario K1P6B1

Ou contactez votre bureau régional de la Commission sur la Lutte contre l'Inflation:

Boîte Postale 15930
Bureau principal
Québec, P.Q. G1K 7X2

Documentation sur la lutte contre l'inflation

Un ensemble de documents, comprenant le texte de la Loi sur la lutte contre l'inflation et les Règlements est maintenant disponible auprès de:

Revenu Canada - Impôt
Bureau Régional de Montréal
305 ouest Blvd. Dorchester
Montréal 128, P.Q.
Librairie Information Canada
640 ouest rue Ste-Catherine
Montréal, P.Q. H3B 1B8
Centre de Renseignements
Information Canada
1255 rue Université
Montréal, P.Q. H3B 3W3

et la plupart des Associations d'Affaires et Professionnelles.

Dans l'intérêt national, dans votre intérêt



Commission de lutte
contre l'inflation

Anti-Inflation
Board

\$18,000 pour le sapin

de notre bureau de Québec
QUÉBEC — Le "sapin" offert par le gouvernement québécois à la ville de Paris lors du voyage du premier ministre Robert Bourassa en France, en 1973, aura coûté la jolie somme de \$18,715.17.
 En réalité, il s'agissait d'une rachitique épinette dont la forme s'apparentait nettement plus à celle de l'obélisque qu'à la con-

figuration évanescente de la tour Eiffel.

Installé Porte Maillot, à Paris, le "sapin", qui mesurait une centaine de mètres, n'impressionnait que par sa hauteur. L'arbre avait tellement perdu de branches au cours du transport qu'il avait fallu le "replumer" en lui greffant des branches et en entourant sa base...

d'une vingtaine de petits conifères bien français.

C'est Mme Robert Bourassa qui avait déclenché l'illumination de l'épinette, lors d'une cérémonie.

L'arbre avait été transporté gratuitement par la compagnie Air France, qui profitait de cette occasion pour publiciser sa récente acquisition d'un Boeing 747 en version cargo.

Des fonctionnaires mécontents blâment leur comité de négociation

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Un groupe de fonctionnaires de la région de Québec estime que le gouvernement ainsi que leurs propres dirigeants syndicaux ont fortement influencé le vote des fonctionnaires et des ouvriers de la fonction publique en faveur des offres gouvernementales.

On sait que les fonctionnaires

ont voté à 67,4 pour cent en faveur de l'accord de principe intervenu au début du mois entre le gouvernement et le Syndicat des fonctionnaires provinciaux. Chez les ouvriers, qui sont représentés par le même syndicat, le vote a été de 91,6 pour cent en faveur de l'acceptation. Les conventions collectives des deux groupes de sa-

lariés ont d'ailleurs été signées hier.

Le Groupe régional de Québec des fonctionnaires provinciaux, un groupe de dissidents qui avait recommandé le rejet des offres gouvernementales, a affirmé hier dans un communiqué que "le vote a été fortement influencé par l'employeur qui avait promis le versement d'une avance de 13 pour cent sur la rétroactivité".

ANTINORI CHIANTI

LE VIN DANS UN PANIER ORIGINAL

Les Distilleries Schenley du Canada Ltée

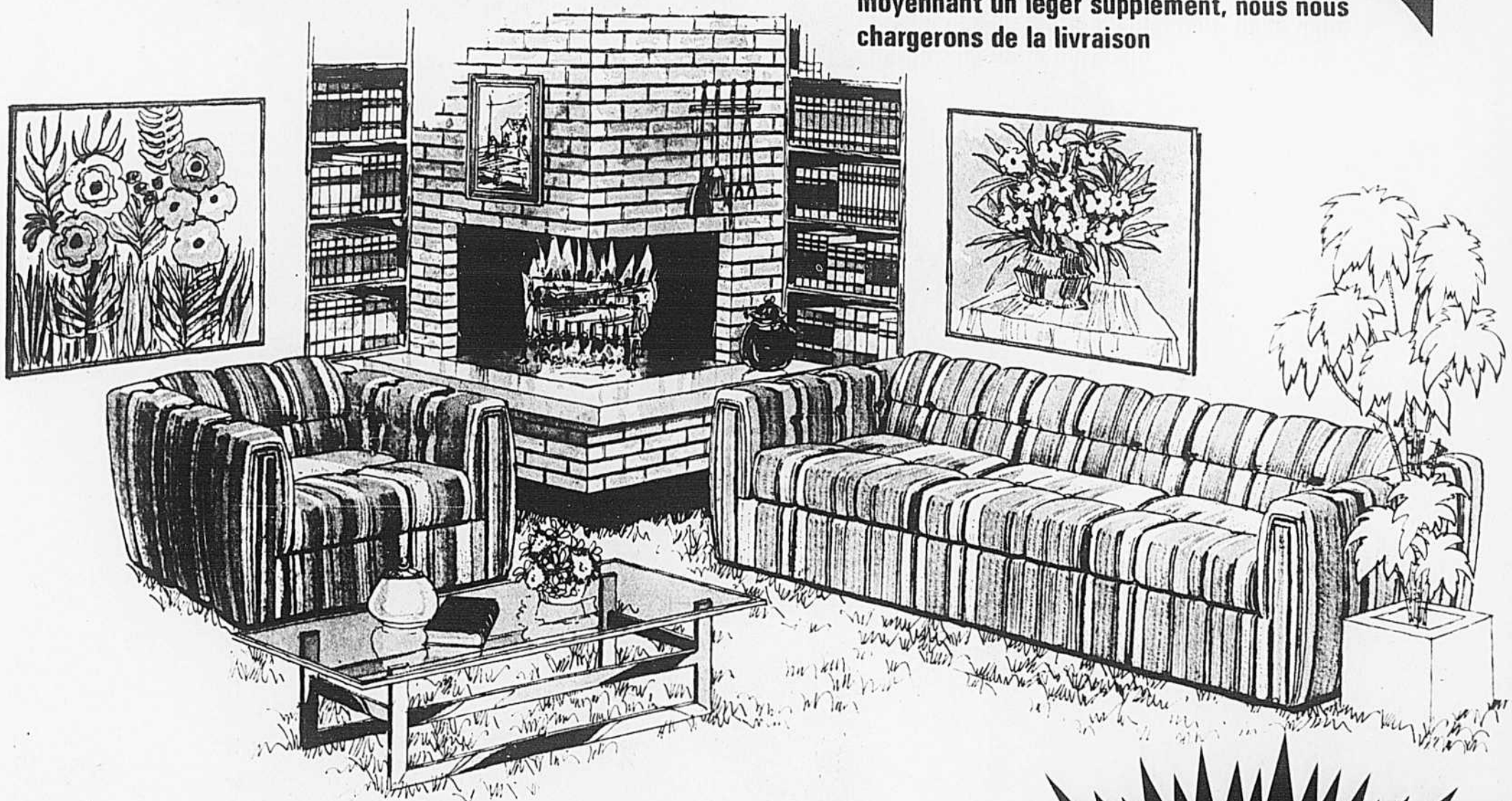


Leon's

SINCE 1909

VENTE de Noël

Vous l'emporterez avec vous ou, moyennant un léger supplément, nous nous chargerons de la livraison



Sofa et fauteuil au charme contemporain, modèle Tuxedo

Un élégant mobilier extrêmement confortable, qui vous assurera un long usage. Voyez les sièges réversibles très épais, ornés de capitons, aux profondes piqûres, rembourrés de souple mousse. Les bras intérieurs, extérieurs et les dossiers sont entièrement coussinés, ce qui assure un maximum de confort. Ensemble bas, au ras du sol, recouvert d'élégant velours 100% viscose à rayures multicolores.

Venez découvrir notre magnifique collection d'accessoires, un cadeau de Noël idéal... lampes, cadres, arrangements floraux, tables, couvre-lits, peintures murales, articles de cuivre, céramiques, etc.

Sofa 96 1/2 pouces et fauteuil

38001

On en revient chargé d'épargne

Centre 2000, boulevard Saint-Martin à l'ouest de l'autoroute des Laurentides, sortie 6, Laval
 Adjacent à Hypermarché
OUVERT TOUTS LES SOIRS JUSQU'À 9 H



3 1/2 millions pi. cu. d'entrepôt et salle d'exposition

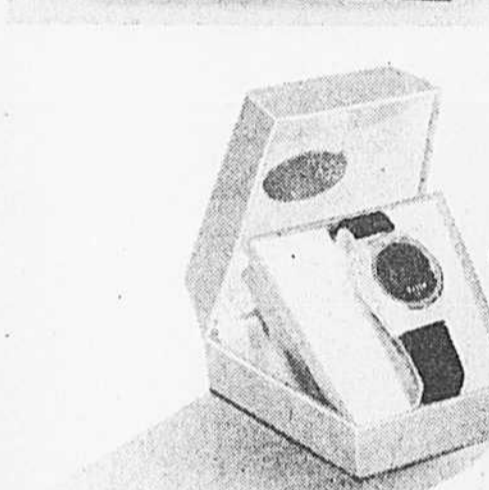


Idées-cadeaux pour chouchouter les femmes de votre vie \$2 à \$100

Confiez à Eaton vos derniers jours d'emplètes pour la Noël car nos nombreuses suggestions-cadeaux vous aideront à compléter en beauté votre magasinage des Fêtes. Eaton Centre-ville et à tous les autres magasins Eaton, ainsi qu'à ou par Sherbrooke, Ottawa et Ste-Foy, Place Sainte-Foy. Achats en personne seulement (sauf avis contraire). Utilisez votre carte-comptable Eaton.

1 et 2) **Boucle rapide.** Vous la voulez bien coiffée, elle le sera rapidement... en 10 minutes avec **Boucle rapide**, un ensemble de bigoudis qui doivent d'abord être réchauffés à l'eau bouillante. 16 rouleaux (8 gros, 8 petits) **16.95** l'ens. 8 gros rouleaux **9.95** l'ens. (222)

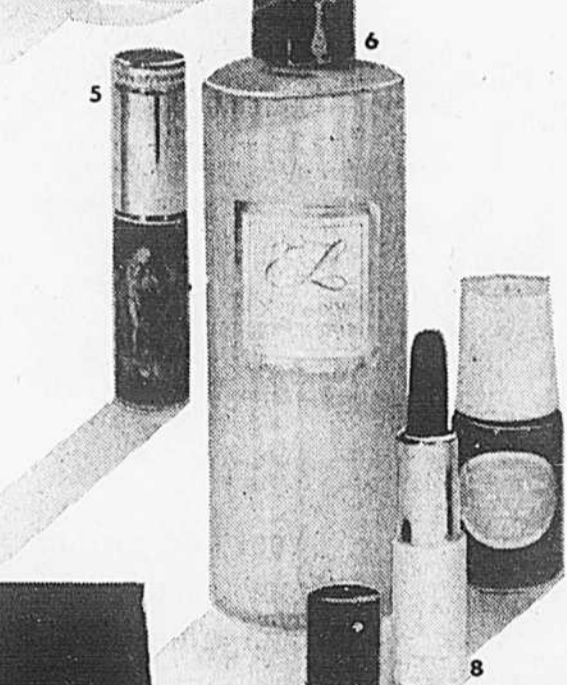
Non représenté:
16 petits rouleaux ou
15 gros rouleaux **16.95** l'ens.
9 petits rouleaux **9.95** l'ens.



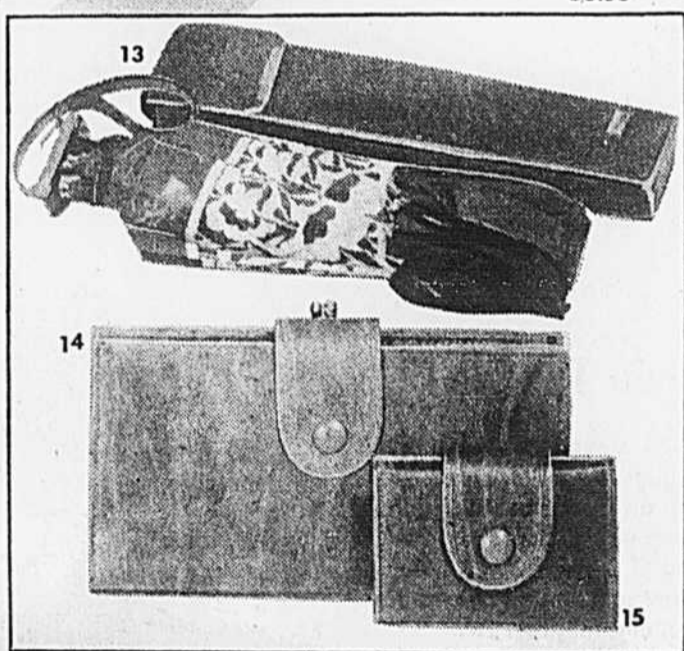
11) **Bas-culotte Vanity Fair Eaton**, en tailles petite, moyenne, grande, forte. **Tout nylon diaphane en beige, épice, pain grillé, «midnight» (gris).** **Tout nylon diaphane avec pointes renforcées**, en beige, taupe, épice, fusain, brun chocolat. **Avec culotte et pointes renforcées**, en beige, taupe, épice et pain grillé. **1.50** ch.

12) **«Le pas d'culotte» de Caprice.** Culotte en polyester et nylon avec gousset de coton, en rose, bleu, blanc ou beige. Jambé et pied en nylon, en «Palma» (beige), cuivre ou «Roma» (brun). Tailles: petite, moyenne, grande. (201). **1.75** ch.

EATON



9) **Montre électronique Eaton.** Mouvement transistorisé ne comportant aucune pièce mobile, ce qui réduit le coût des réparations. Lecture directe des heures, minutes et secondes à l'aide d'un poussoir, un autre poussoir indique la date. Vitre rouge rubis. Boîtier ton or avec bracelet en «Corfam» noir. Demande 2 piles à l'oxyde d'argent qui durent à peu près un an. Garantie de 18 mois. (515) **95.95**



3) **Nécessaire à broder** D'Allemagne, nécessaire comprenant: diagramme floral sur canevas de 7" x 11", fils de coton, cadre en plastique beige et dépliant explicatif. (224) **5.99** l'ens. Venez ou téléphonez **842-9211**

4) **Pratique miroir pour le sac** avec un côté grossissant et un côté ordinaire. Crochet pour le suspendre au mur ou le placer sur le bureau. Dans un étui original. **12.00**

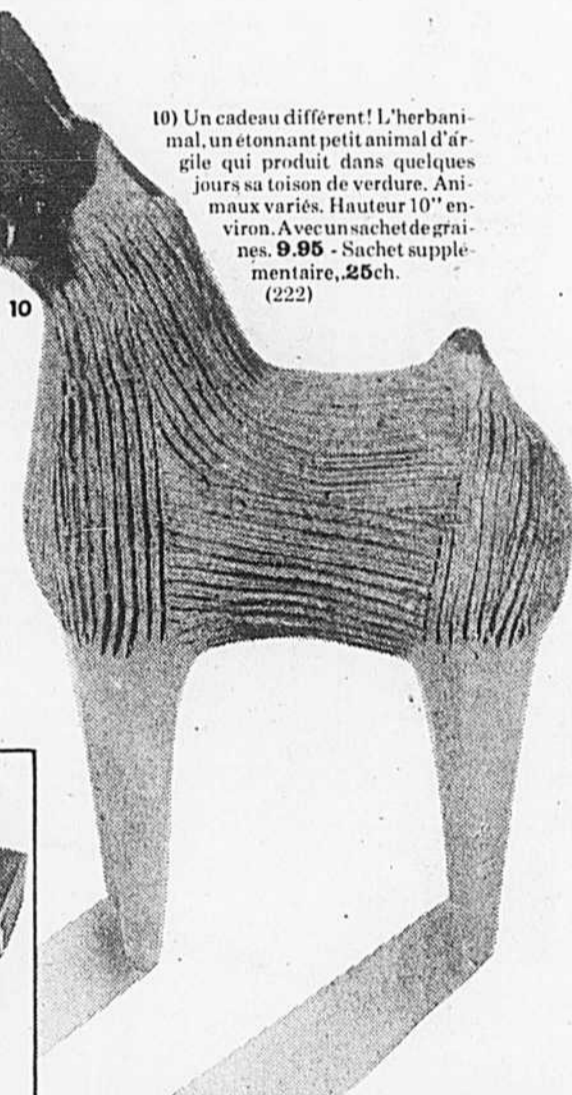
5) **Flacon-diffuseur pour le sac.** Magnifique présentation de Marcel Franck de Paris afin qu'il puisse y déposer sa fragrance préférée. **13.00**

6) **Lotion-crème pour le corps.** «Youth-Dew» d'Estée Lauder en atomiseur, 6 oz. **9.00**

7) **Vernis à ongles Christian Dior**, dans une gamme de nouvelles nuances, 0.5 oz **3.75**

8) **Rouge à lèvres Christian Dior** dans des teintes qui lui plairont. **3.50** (216)

10) **Un cadeau différent!** L'herbani-mal, un étonnant petit animal d'argile qui produit dans quelques jours sa toison de verdure. Animaux variés. Hauteur 10" environ. Avec un sachet de graines. **9.95** - Sachet supplémentaire, **25ch.** (222)



13) **Parapluie télescopique** avec revêtement en nylon uni ou imprimé. Gaine en vinyle avec poignée, environ 2 1/2" x 11 1/2", **20.00** Choix de couleurs.

14) **Portefeuille en cuir** de qualité avec porte-monnaie, porte-billets, porte-cartes et porte-photos. Compartiment pour bloc-notes compris. Brun, cuivre, rouge ou bleu. **16.00**

15) **Porte-clés assorti** au portefeuille ci-dessus. Avec 4 crochets. **5.50** (217)

Livraison sans frais des commandes de 3.00 et plus dans le circuit EATON

Le Père Noël chez Eaton

Cette année, le Père Noël trône plus haut que jamais pour mieux vous voir, pour que vous le voyiez mieux. Venez vous en rendre compte par vous-même en passant par son magnifique «chalet suisse» chez Eaton Centre-ville, à la salle à manger du neuvième étage. Comme à l'habitude, il se fera une joie de gâter les enfants: il a des friandises pour tous. Oui, cette année, les choses ont été faites en grand! Ho ho ho!

Vendredi de 11h30 à 19h00; samedi de 11h00 à 16h30; lundi et mardi de 11h30 à 19h00 et mercredi, veille de Noël de 11h30 à 17h00.

Si vous le désirez, vous pouvez faire photographier les petits (photo: environ 3 1/2" x 5") sur les genoux du Père Noël (1.50 plus taxe), délai de 10 jours pour la livraison.

Venez prendre le petit déjeuner avec le Père Noël

Vos enfants seront fous de joie à l'idée de manger en compagnie de leur grand ami. Venez ce samedi avant Noël entre 8h30 et 10h30, à la salle à manger du neuvième étage, Centre-ville. Au menu: crêpes arrosées de sirop ou oeufs brouillés, les deux servis avec saucisses et boissons. **1.39**. Si vous arrivez avant l'ouverture du magasin, passez par l'entrée centrale rue Université.

Chantons Noël!

À l'occasion des petits déjeuners avec le Père Noël, de 8h30 à 10h30, le groupe «St. Barnabas Anglican Church Youth Choir» sous la direction de Mr. John Dickie chantera des airs de Noël, le samedi 20 décembre au restaurant du neuvième étage chez Eaton, Centre-ville. Venez revivre vos Noël d'enfant!

**Eaton
est ouvert
ce soir et
samedi soir
jusqu'à 21h**

**Heures d'ouverture jusqu'à Noël:
aujourd'hui, lundi et mardi
9 h 30 à 21 h;**

samedi, 9 h à 21 h;
mercredi 24 déc., 9 h 30 à 18 h.

Il ne reste que 4 jours pour faire vos achats de Noël